



RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
23



SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation du SIETREM	5
1. Présentation générale du SIETREM	5
1.1. Situation géographique	5
1.2. Composition du SIETREM	6
2. Compétences, composition et fonctionnement du SIETREM.....	6
2.1. Compétences exercées par le SIETREM	6
2.2. Composition et fonctionnement.....	6
2.3. Le bureau.....	7
2.4. Le personnel du SIETREM	8
2.4.1. Faits marquants en matière de Ressources Humaines	8
2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2023	9
2.4.3. Formation du personnel	10
2.4.4. Actions en matière d'hygiène et sécurité.....	12
PARTIE 2 : Prévention des déchets	14
1. Le compostage.....	15
1.1. Le compostage individuel.....	15
1.2. Le compostage partagé de proximité	16
1.3. Bilan du compostage en 2023.....	18
1.3.1. Compostage individuel	19
1.3.2. Compostage collectif.....	20
2. Les faits marquants de 2023.....	20
3. Les perspectives	20
PARTIE 3 : Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets	21
1. La pré-collecte : la conteneurisation	21
1.1. Description de la conteneurisation	21
1.2. Le parc de bacs en 2023	21
1.3. L'état du parc de bacs en 2023	22
1.4. Les colonnes d'apport volontaire	24
1.4.1. Les colonnes aériennes	24
1.4.2. Les colonnes enterrées.....	24
1.5. Les évènements marquants de l'année 2023	25
2. La collecte.....	26
2.1. Description du service de collecte	26
2.2. Les tonnages des flux collectés.....	27
2.3. L'évolution des tonnages collectés.....	28
2.4. Les performances de collecte	29

2.5.	Bilan global et tendances des tonnages et performances pour l'année	30
2.6.	L'impact environnemental et les risques associés aux collectes	32
2.7.	Les évènements marquants de l'année 2023	32
2.7.1.	Les évènements en lien avec les collectes existantes.....	32
2.7.2.	Zoom sur l'expérimentation de gestion des biodéchets	33
3.	Les déchetteries.....	35
3.1.	Description des déchetteries	35
3.2.	Fréquentation des déchetteries.....	36
3.3.	Les flux collectés en déchetteries.....	37
3.4.	Les évènements marquants de l'année 2023	39
4.	Le traitement.....	40
4.1.	Synthèse des filières de traitement sur le territoire	40
4.2.	Les modes de traitement.....	41
4.3.	L'unité de valorisation énergétique.....	44
4.3.1.	Description de l'installation	44
4.3.2.	Bilan de fonctionnement sur l'année 2023.....	44
4.3.3.	Les évènements marquants de l'année 2023	47
4.4.	Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage	48
4.4.1.	Description de l'installation	48
4.4.2.	L'origine des apports.....	50
4.4.3.	Tonnages valorisés pour le SIETREM.....	51
4.4.4.	Les évènements marquants de l'année 2023	52
5.	Le suivi des indicateurs nationaux et régionaux	53
5.1.	Les objectifs nationaux	53
5.2.	Les objectifs régionaux	53
PARTIE 4 : Coût du service public		54
1.	Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....	54
2.	Les indicateurs économiques	54
2.1.	Les indicateurs économiques de l'année.....	54
2.2.	La structure du coût.....	55
2.2.1.	Nature des charges	55
2.2.2.	Nature des produits	56
2.2.3.	Nature des financements	56
2.2.4.	Répartition des charges, produits et financement	56
2.3.	Le coût des différents flux de déchets.....	57
2.3.1.	Décomposition des coûts par flux.....	57
2.3.2.	Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France	57
2.4.	L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant	58

2.5.	Taux et produits votés pour la TEOM en 2023.....	59
	PARTIE 5 : Communication.....	60
1.	Le plan de communication et ses objectifs.....	60
1.1.	Les principaux supports distribués aux habitants en 2023.....	60
1.2.	Les objets promotionnels distribués en 2023.....	61
1.3.	Les nouveautés ou faits marquants de 2023.....	61
2.	La gestion du numéro vert.....	62
3.	La participation aux manifestations.....	62
4.	Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs.....	66
4.1.	Les animations scolaires.....	66
4.2.	Les animations en centre de loisirs.....	66
4.3.	Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique.....	66
4.4.	Les visites du centre de tri.....	66
5.	Les actions de sensibilisation.....	67
5.1.	Les actions en porte-à-porte.....	67
5.2.	Les actions dans les mairies.....	67
5.3.	Les actions dans les locaux propreté.....	67
	PARTIE 6 : Mesures de protection de l'environnement de l'Unité de Valorisation Energétique.....	68
1.	Les rejets atmosphériques.....	68
1.1.	Mesures en continu.....	68
1.2.	Mesures ponctuelles semestrielles.....	69
1.3.	Mesures sur les dioxines et furanes.....	69
1.4.	Cas particulier du protoxyde d'azote.....	69
1.5.	Bilan sur les rejets atmosphériques.....	70
2.	Les rejets solides.....	70
2.1.	Les résidus de l'UVE.....	70
2.2.	Résultats des analyses sur les mâchefers.....	71
2.3.	Résultats des analyses sur les cendres volantes.....	71
2.4.	Bilan sur les sous-produits.....	72
3.	Les rejets liquides.....	72
3.1.	Mesures en continu sur les rejets aqueux.....	72
3.2.	Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres ».....	72
3.3.	Bilan sur les rejets aqueux.....	73
4.	Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE.....	73
	PARTIE 7 : Concertation et gouvernance.....	76
	PARTIE 8 : Annexes.....	77
1.	Annexe 1 : Répartition de la population.....	77

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1. PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

1.1. Situation géographique

Situé au Nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec 5 communes de moins de 800 habitants.

Les communes du territoire du SIETREM ont un taux d'habitat vertical de 59%.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET SES EQUIPEMENTS



-  Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
-  Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne
-  EPT N°9 - Grand Paris Grand Est

-  Unité de valorisation énergétique
-  Centre de tri

-  Déchetteries
-  Plateforme de stockage du verre
-  Déchetteries mobiles

1.2. Composition du SIETREM

Le SIETREM couvre au 1^{er} janvier 2023, 31 communes dont 29 de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public n°9 Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM.

La population totale du territoire en 2023 est de 309 901 habitants (voir détail à l'annexe 1), en baisse de 0,23% par rapport à l'année 2022.

2. COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1. Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de prévention, collecte, traitement et valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La prévention,
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs et colonnes d'apport volontaire),
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - Des déchets verts,
 - Des encombrants,
 - Des déchets des marchés,
 - Des déchets communaux,
 - Des cartons,
 - Des biodéchets.
- La collecte des déchets ménagers résiduels,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile desservant trois communes,
- La valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre,
- La valorisation organique.

2.2. Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré par un comité syndical composé de 105 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- Deux délégués jusqu'à 3 500 habitants,
- Trois délégués de 3 501 à 10 000 habitants,
- Quatre délégués de 10 001 à 15 000 habitants,
- Cinq délégués de 15 001 à 20 000 habitants,
- Six délégués de 20 001 à 30 000 habitants,
- Sept délégués au-delà.

2.3. Le bureau

Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-présidents.

Composition du bureau syndical



Président du SIETREM
Christian ROBACHE

Vice-Président du Département de Seine-et-Marne
Maire de Montévrain



1er Vice-président chargé de la communication et des actions de pédagogie

Benoît BREYSSE

Adjoint au Maire de Challes



2e Vice-président chargé du tri des emballages et du recyclage

Christian PLUMARD

Adjoint au Maire de St-Thibault-des-Vignes



3e Vice-président chargé des finances et du personnel

Xavier VANDERBISE

Maire de Courtry



4e Vice-président chargé de l'innovation et de la prospective

Hien Toan PHAN

Adjoint au Maire de Collégien



5e Vice-président chargé de la prévention et des recycleries

Lionel MARTINEZ

Conseiller municipal de Lognes



6e Vice-président chargé des collectes

Édouard LEROY

Conseiller municipal de Bussy-St-Georges



7e Vice-présidente chargée de la représentation dans les différents organismes associés

Pascale NATALE

Conseillère municipale de Noisiel



8e Vice-présidente chargée des déchetteries et dépôts sauvages

Laurence AUDIBERT

Adjointe au Maire de Pomponne



9e Vice-président chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises

Alain LEGRAND

Conseiller municipal délégué de Valreuil-sur-Marne



10e Vice-président chargé de la filière biodéchets et méthanisation

Eric SCHLEGEL

Maire de Goumay-sur-Marne



11e Vice-président chargé de l'Unité de Valorisation Energétique et du réseau de chaleur

Jacques POTTIER

Adjoint au Maire de Dampmart



12e Vice-présidente chargée des services aux collectivités

Michèle HURTADO

Adjointe au Maire de Champs-sur-Marne

- **Christian ROBACHE** - Président
- **Benoît BREYSSE** - 1^{er} Vice-président - Chargé de la communication et des actions de pédagogie
- **Christian PLUMARD** - 2^{ème} Vice-président - Chargé du tri des emballages et du recyclage
- **Xavier VANDERBISE** - 3^{ème} Vice-président - Chargé des finances et du personnel
- **Hien Toan PHAN** - 4^{ème} Vice-président - Chargé de l'innovation et de la prospective
- **Lionel MARTINEZ** - 5^{ème} Vice-président - Chargé de la prévention et des recycleries

- **Edouard LEROY - 6^{ème} Vice-président** - Chargé des collectes
- **Pascale NATALE - 7^{ème} Vice-présidente** - Chargée de la représentation dans les différents organismes associés
- **Laurence AUDIBERT - 8^{ème} Vice-présidente** - Chargée des déchetteries et des dépôts sauvages
- **Alain LEGRAND - 9^{ème} Vice-président** - Chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises
- **Éric SCHLEGEL - 10^{ème} Vice-président** - Chargé de la filière biodéchets et méthanisation
- **Jacques POTTIER - 11^{ème} Vice-président** - Chargé de l'Unité de Valorisation Energétique et du réseau de chaleur
- **Michèle HURTADO - 12^{ème} Vice-présidente** - Chargée des services aux collectivités

2.4. Le personnel du SIETREM

- Directeur Général	1	- Rédacteur, Responsable Finances	1
- Ingénieur, Directrice des Services Techniques	1	- Rédacteur, Responsable RH	1
- Ingénieur, Responsable projets et traitement	1	- Rédacteur, Responsable service	
- Ingénieur, Responsable de la collecte, déchetteries et informatique	1	Sensibilisation/Animation	1
- Attaché, Directrice des Ressources et Moyens	1	- Technicien, chargée de prévention des déchets	1
- Attaché, Responsable Juridique/Instances	1	- Technicien, Responsable de la Collecte	1
- Attaché, Directrice de la Communication	1	- Agents de Maîtrise	3
- Rédacteur, Responsable de la Communication	1	- Adjoints Techniques	9
		- Adjoints Administratifs	5
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2023 : 30 agents			

2.4.1. Faits marquants en matière de Ressources Humaines

Au début de l'année 2023, le gouvernement a annoncé la fin du régime d'exception qui avait été mis en place dès 2020 pour gérer l'épidémie de COVID-19. C'est donc le retour aux règles de droit commun qui a été appliqué dès le 1^{er} février en matière d'absentéisme lié à la santé (fin des arrêts de travail automatiques sans jour de carence, fin de l'isolement systématique...).

Néanmoins, tout au long de l'année, le SIETREM est resté vigilant au respect des gestes barrières, chaque fois que nécessaire.

Mise en place des horaires variables :

Par délibération du Comité Syndical du 20/06/2023, il a été décidé la mise en place des horaires variables pour les agents du SIETREM. L'objectif étant de permettre aux agents de réaliser leur activité journalière avec une certaine souplesse horaire, en choisissant leur heure de début et de fin de journée dans le respect de plages fixes minimum obligatoires et des nécessités de services fixées par la hiérarchie.

La mise en place et la gestion des horaires variables induisent une démarche de badgeage enregistrant le temps de présence au réel. A cet effet, l'équipement matériel nécessaire a été installé sur le dernier trimestre 2023 et des ateliers de travail ainsi que des formations ont été dispensés à 2 agents dans l'objectif d'une mise en œuvre au 01/01/2024.

Une période probatoire a été initiée dès le mois de septembre 2023, avec une gestion individuelle à l'aide de fiches mensuelles, permettant aux agents de suivre leur temps de travail.

Organisation des services :

L'organigramme du SIETREM repose sur 3 directions placées sous la responsabilité de la Direction Générale :

- Direction des Services Techniques
- Direction de la Communication
- Direction des Ressources et Moyens

Chaque Direction est pourvue d'un cadre supérieur et d'une ou plusieurs équipes permettant de couvrir l'ensemble des missions du SIETREM.

Tout au long de l'année 2023, suite à des mouvements de personnel et à la poursuite de la mise en œuvre des projets ambitieux de la mandature, plusieurs recrutements ont été actés.

1^{er} semestre 2023 :

Fin janvier 2023, 2 agents ont été recrutés pour le service Collecte/pré-collecte : l'un en remplacement d'un agent parti fin décembre 2022 et le second dans le cadre d'un futur départ à la retraite.

Début avril 2023, un agent a été recruté, pour quelques mois, pour renforcer le service communication. Cet agent a participé à la refonte graphique des différents supports et à la mise en œuvre des actions de communication liées aux nouveaux services pour les habitants (déploiement de la collecte des encombrants sur RDV, expérimentation de la gestion des biodéchets ...).

2^{ème} semestre 2023 :

Début septembre 2023, un agent du service Communication a quitté le SIETREM. Il a été remplacé début octobre par le recrutement d'un nouvel agent.

Courant septembre 2023, le service Collecte/pré-collecte a enregistré le départ d'un agent. Celui-ci a été remplacé début novembre 2023.

L'agent recruté dans le cadre d'un renfort au service Communication début avril 2023, a terminé sa mission début novembre 2023.

2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2023

- 28/01/2023 : Recrutement d'un agent pour le service Collecte/pré-collecte
- 30/01/2023 : Recrutement d'un agent pour le service Collecte/pré-collecte
- 03/04/2023 : Recrutement d'un agent en renfort pour le service Communication
- 08/09/2023 : Départ d'un agent du service Communication

- 16/09/2023 : Départ d'un agent du service Collecte/pré-collecte
- 27/09/2023 : Réintégration d'un agent à temps partiel thérapeutique, suite à un congé de longue maladie
- 05/10/2023 : Recrutement d'un agent pour le service Communication
- 02/11/2023 : Recrutement d'un agent pour le service Collecte/pré-collecte
- 03/11 2023 : Départ de l'agent en renfort pour le service Communication

2.4.3. Formation du personnel

Pour l'année 2023, les actions de formation se sont tenues soit en présentiel, soit en distanciel ou en « mixte » (présentiel + distanciel).

Par ailleurs, le CNFPT ainsi que d'autres organismes de formation ont continué de proposer des formations par le biais de WEBINAIRES ou bien de WEBCONFERENCES.

Dans le cadre de l'évolution des missions des agents et des équipements du SIETREM, une constante adaptation des personnels s'inscrit dans la logique du développement des compétences. Les agents ont ainsi pu suivre les formations suivantes en 2023 :

Promotion sociale et professionnelle du personnel

- La formation d'intégration obligatoire pour 3 agents de catégorie C, dans le cadre de leur stagiairisation.
- La formation d'intégration obligatoire pour 1 agent de catégorie B, dans le cadre de sa stagiairisation sur un nouveau grade suite à l'obtention d'un concours.
- La formation d'intégration obligatoire pour 1 agent de catégorie A, dans le cadre de sa stagiairisation sur un nouveau grade suite à l'obtention d'un concours.

Préparation aux concours et examens

- Un agent inscrit à une préparation au concours de catégorie A, filière administrative, a été admis au concours d'Attaché.
- Un agent a finalisé sa préparation au concours de catégorie B - filière administrative, initiée en 2022.

Formations de la Direction des Services Techniques

Développement des capacités managériales :

- *L'entretien professionnel : un acte de management*
- *Le rôle et le positionnement en tant que responsable de service*
- *La réussite de sa prise de fonction d'encadrant intermédiaire et de proximité*
- *La communication et les relations professionnelles*

Marchés publics :

- *La gestion administrative financière et technique des marchés de travaux*

Techniques administratives et organisationnelles :

- *L'organisation de son service au quotidien*
- *Des techniques pour une rédaction claire et efficace*
- *La rédaction d'une lettre administrative et d'un courriel*
- *La prise de notes et la rédaction des comptes-rendus*

Juridique :

- *La découverte de la fonction publique*

Formations métier :

- *Rencontre thématique réseau A3P : Développer la tarification incitative*
- *Rencontre thématique réseau A3P : Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (2 agents)*
- *Les expériences exemplaires dans la prévention des déchets*
- *Les animations scolaires autour de la prévention des déchets*
- *Formation guide composteur (fin)*
- *Maître composteur*

Gestion des déchets / valorisation :

- *Les déchets : enjeux, filières valorisation, prévention*

Maîtrise des différents outils bureautiques/informatique :

- *Excel révision des bases*

Formations de la Direction de la Communication

Développement des capacités managériales :

- *Le passage de collègue à chef*
- *Diagnostic de positionnement managérial*

Développement de la communication et techniques relationnelles :

- *La maîtrise de son argumentation orale pour convaincre*
- *La communication institutionnelle contexte juridique*
- *La communication numérique et les réseaux sociaux*
- *La communication et les relations professionnelles*
- *Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans*

Juridique :

- *Droit d'auteur, droit à l'image, droit d'internet*

Gestion des déchets / valorisation :

- *Déchets dangereux sur la voie publique*
- *La fonction de guide composteur en collectivité*
- *Les déchets : enjeux, filières valorisation, prévention (2 agents)*

Formations de la Direction des Ressources et Moyens

Développement des capacités managériales :

- *L'émotionnel au service de la décision et du management*

Techniques administratives et organisationnelles :

- *La découverte de la démarche projet*
- *Les écrits comme aide à la décision*

Juridique :

- Veille juridique

Marchés publics :

- Le verdissement de la commande publique : Comment bien définir son critère environnemental ?

Gestion Ressources Humaines :

- Logiciel « Kélio » : Formation Gestionnaire GTA Pro Essentiel (2 agents)
- L'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre d'un plan de formation
- La tenue du dossier individuel de l'agent
- Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines
- Rencontre départementale sur la formation - Nord 77 (2 agents)
- 1er rendez-vous de la fonction formation (2 agents)
- Bien utiliser IEL (Plateforme d'inscription aux formations CNFPT)
- Webinaires : actualités RH - la réforme des retraites 2023

Gestion budget/finances :

- Les bases des finances publiques locales
- Les principes d'élaboration et d'exécution du budget d'une commune
- L'application de la fiscalité commerciale (TVA) au secteur public local (2 agents)
- Le fonds de compensation de la TVA
- Le passage à la nomenclature comptable M57 (2 agents)

2.4.4. Actions en matière d'hygiène et sécurité

L'Assistante de Prévention a mis en place en 2023, les actions de prévention et de formation suivantes :

Actions de prévention hygiène et sécurité :

- Réapprovisionnement des stocks de matériels nécessaires aux gestes barrières (masques, gels hydroalcooliques, visières, lunettes de protection, gants...).
- Gestion de l'armoire à pharmacie (emplacement et réapprovisionnement).
- Vérification et mise à jour des affichages obligatoires en matière d'hygiène et sécurité (plan d'évacuation, liste des agents Sauveteurs Secouristes du Travail).
- Gestion des vêtements de travail et leur entretien (dotation, nettoyage).
- Création d'un groupe de travail et mise en place des guide-files et serre-files (répartition par secteur).
- Vérification des équipements de la flotte automobile du SIETREM (trousses de secours, kit sécurité).
- Rédaction d'une procédure d'accueil pour les nouveaux agents afin de prévenir les potentiels risques de chaque site du SIETREM.
- Rédaction d'une note sur les mesures concernant l'évacuation en cas d'incendie.

En décembre 2023, en collaboration avec notre prestataire SUEZ, les agents du SIETREM ont eu l'opportunité de bénéficier d'un moment de bien-être, dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (QVT). L'objectif était de réduire le stress physique et d'améliorer la santé musculaire pour notamment prévenir des potentielles blessures.

Actions de formation hygiène et sécurité :

- Une formation « Equipier de 1^{ère} intervention – Formation incendie – guide-file/serre-file » à destination d'agents de chaque Direction. Cette formation ayant pour but de consolider la procédure mise en place pour les évacuations en cas d'incident dans le bâtiment.
- Une formation « Utilisation des extincteurs - Equipier de première intervention + RIA » à destination d'agents de chaque Direction. Cette formation ayant pour but d'identifier les types de feux, d'alerter les services de secours adéquats, de déterminer et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté pour procéder à l'extinction en toute sécurité et appliquer les procédures d'évacuation.
- Une formation « Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail », pour 3 agents.

PARTIE 2 : PREVENTION DES DECHETS

Depuis 2009, le SIETREM s'est engagé dans une politique de prévention.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026, adopté par délibération du Comité Syndical le 12 octobre 2021, a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC).

Il fixe 3 objectifs globaux :

- 1- La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2026 par rapport à 2010. En 2010, la quantité des DMA était de 483 kg/hab.

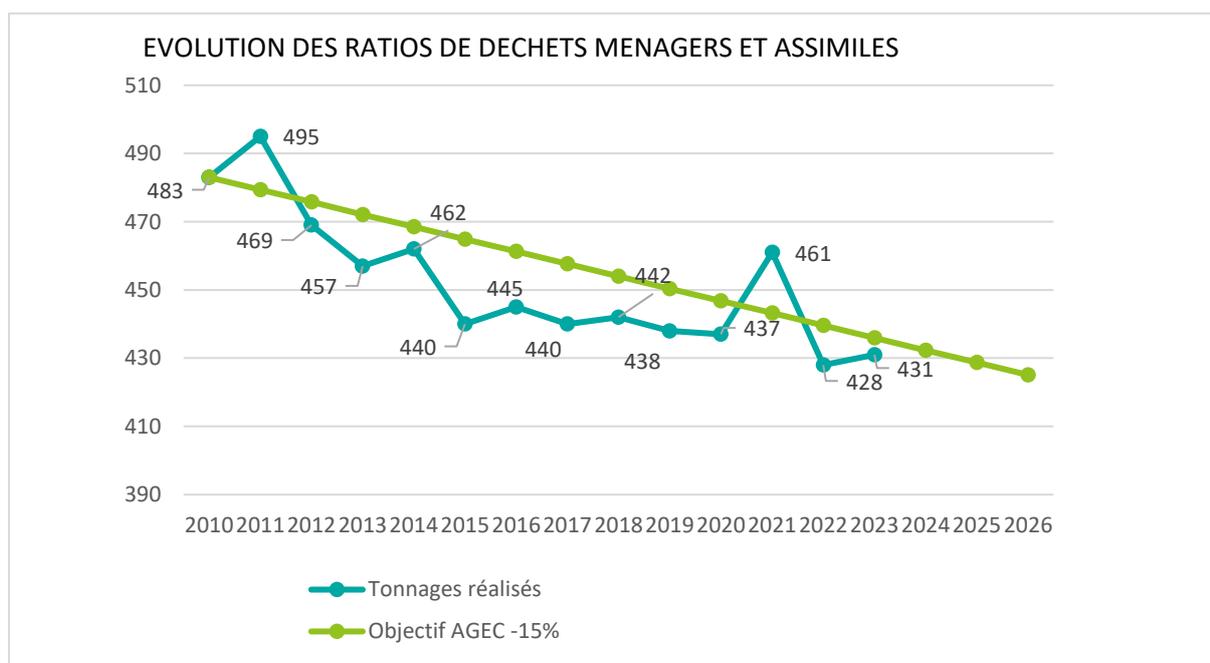
Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 72 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 411 kg/hab. en 2026, soit une réduction de 4,5 kg par an.

- 2- L'accompagnement de la population au réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des Déchets Ménagers et Assimilés.
- 3- La proposition de mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

Evolution des ratios de DMA et objectifs à atteindre

En 2023, les DMA représentent 431 kg/hab. soit une augmentation de 3 kg/hab. entre 2022 et 2023.

L'objectif attendu par la loi AGEC était à minima de 436 kg/hab.



En 2023, les tonnages de DMA par habitant augmentent légèrement mais restent toujours en dessous de l'objectif fixé par la loi AGEC.

1. LE COMPOSTAGE

1.1. Le compostage individuel

La distribution de composteurs débutée en 2008 se poursuit.

La pénurie de bois internationale liée à la crise sanitaire ainsi que l'échéance du tri à la source des biodéchets a engendré une augmentation importante des délais de livraison des composteurs.

Des initiations au compostage sont proposées aux habitants une fois par trimestre. Elles durent 1h30 et sont composées de 2 parties :

1. Une partie théorique en salle avec un guide composteur du SIETREM. Une présentation est réalisée à partir d'un diaporama avec des explications sur ce que l'on peut mettre et ce qui n'est pas recommandé, le processus de décomposition et les bienfaits du compostage.
2. Une partie pratique au jardin de démonstration du SIETREM assurée par Laurent Lafaille de *La voie du jardinier*. L'utilisation du compost au jardin, son importance pour la fertilité du sol et le jardinage au naturel sont développés dans cette partie.

Bilan du compostage 2023 :

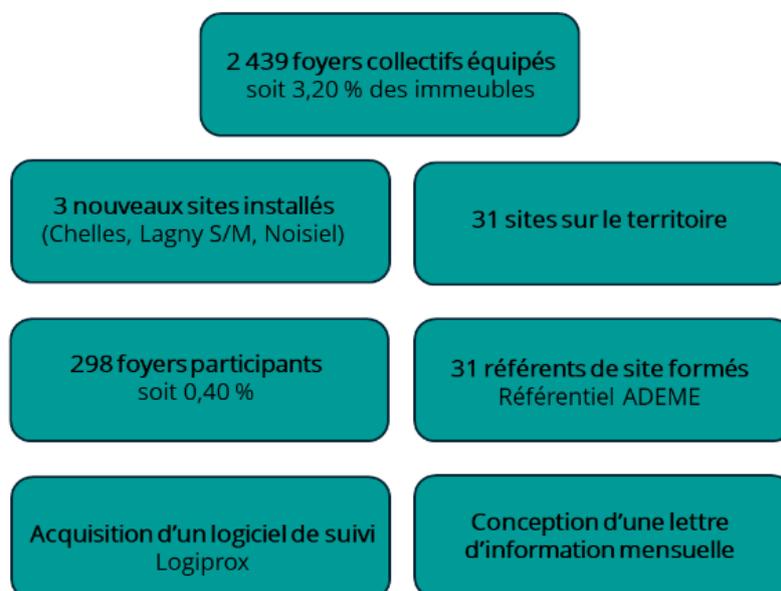


Depuis 2008, date de la mise en œuvre des distributions de composteurs :

- 14 039 composteurs ont été vendus,
- 9 597 foyers ont été équipés en habitat individuel
- 23 525 habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee septembre 2023)
- 17,9 % de foyers pavillonnaires sont équipés sur l'ensemble du territoire
- 2 491 tonnes de déchets ménagers résiduels ont été évitées.

1.2. Le compostage partagé de proximité

En pied d'immeuble



De quartier



Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
2. Validation de l'installation par le bailleur, l'Assemblée Générale (ou ratification par la suite),
3. Mise en place de 3 composteurs : deux de 800 litres (un pour les apports et un pour la mise au repos) et un de 400 litres pour le stockage des déchets bruns,
4. Fourniture d'un croc à main pour le mélange de surface et d'une griffe,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture de bioseaux pour transporter les biodéchets,
7. Initiation sur site des habitants volontaires
8. Formation des référents (ambassadeurs de l'action qui assurent l'interface entre les habitants et le SIETREM) par un organisme agréé
9. Signature par l'habitant d'une charte, puis remise d'un guide du compostage et d'un sachet de graines.

10. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre les habitants autonomes.

Le compostage en établissement (scolaires, EHPAD, associations)



Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts sous réserve que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic des pratiques de la restauration scolaire (self ou service à table, emplacement du pain, tri des déchets, volume des assiettes...), des pistes d'amélioration sont proposées pour réduire le gaspillage alimentaire,
2. Evaluation des quantités de déchets pouvant être compostées,
3. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
4. Mise en place avec les éco-délégués de 3 composteurs comme pour les résidences,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture d'une fourche et d'une griffe à main,
7. Initiation au gaspillage alimentaire et au compostage en salle pour les éco-délégués, animateurs, enseignants et personnels de restauration référents,
8. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre chaque établissement autonome.

Cartographie du compostage partagé de proximité



31 sites de compostage collectif en pied d'immeuble
 25 sites de compostage partagé de quartier
 67 établissements scolaires ou pédagogiques
 2 sites de compostage autonome en établissement

1.3. Bilan du compostage en 2023

- Les animations grand public ont permis de sensibiliser 732 personnes.
- 136 enfants ou adultes ont participé à des jeux où le thème du compostage était abordé.
- 12 036 foyers (pavillonnaires et collectifs) sont équipés de composteurs, soit 29 387 habitants.
- 25 sites ont été installés, pour atteindre un total de 148 aires de compostage en activité,
- 515 tonnes de déchets ménagers résiduels ont ainsi été évitées

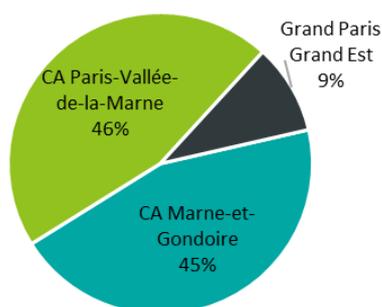
1.3.1. Compostage individuel

Taux de foyers individuels équipés par commune en 2023

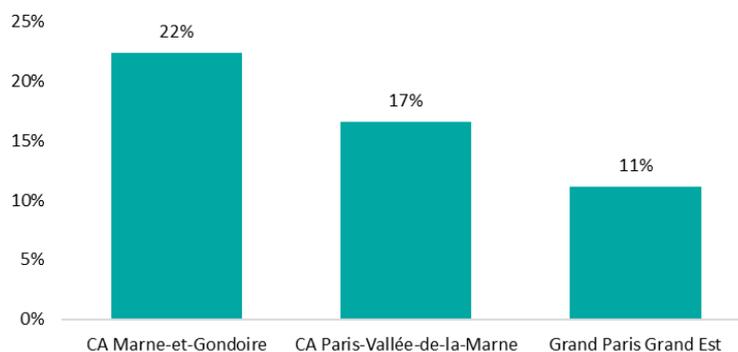
COMMUNE	TAUX DE FOYERS INDIVIDUELS EQUIPES
CARNETIN	27,9%
BUSSY SAINT MARTIN	27,8%
THORIGNY SUR MARNE	27,0%
GUERMANTES	26,2%
SAINT THIBAULT DES VIGNES	25,5%
CHANTELOUP EN BRIE	25,1%
FERRIERES EN BRIE	24,9%
CHALIFERT	24,5%
POMPONNE	23,3%
LAGNY SUR MARNE	22,8%
LESCHEs	22,3%
TORCY	21,7%
DAMP MART	21,2%
BUSSY SAINT GEORGES	20,7%
EMERAINVILLE	20,6%
VAIRES SUR MARNE	20,6%

COMMUNE	TAUX DE FOYERS INDIVIDUELS EQUIPES
MONTEVRAIN	19,9%
CROISSY BEAUBOURG	19,7%
GOURNAY SUR MARNE	19,1%
CHAMPS SUR MARNE	18,8%
COLLEGIEN	18,7%
CONCHES sur GONDOIRE	18,4%
LOGNES	18,3%
BROU SUR CHANTEREINE	16,5%
NOISIEL	15,5%
CHELLES	14,5%
JABLINES	12,4%
JOSSIGNY	10,8%
COURTRY	10,4%
MONTFERMEIL	8,6%
GOVERNES	3,9%
MOYENNE	17,9%

Répartition des composteurs individuels par collectivité

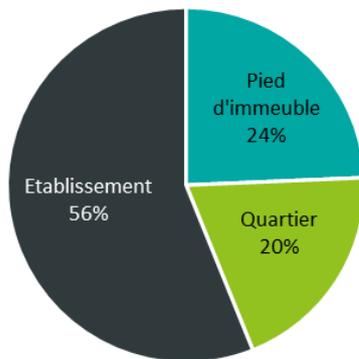


Taux d'équipement des foyers individuels par collectivité

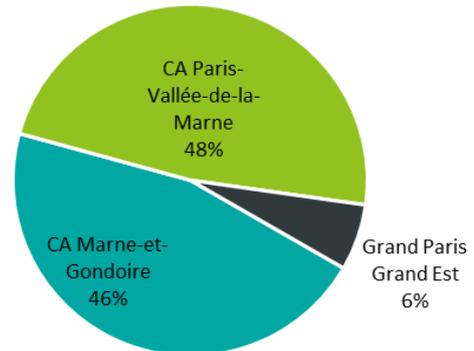


1.3.2. Compostage collectif

Répartition par famille de sites



Répartition des sites par collectivité



2. Les faits marquants de 2023

- Récupération du textile : Le nombre de bornes d'apport volontaire est de 85 sur le territoire du SIETREM, en augmentation après des années de baisse. 714 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées soit une légère augmentation (+ 1,4%) par rapport à 2022. Ce chiffre représente 2,3 kg par habitant. La moyenne nationale se situe à 3,9 kg/habitant et la moyenne en Ile-de-France se situe à 3,5 kg/habitant.
- 2 nouvelles recycleries se sont ouvertes à Bussy-Saint-Georges et Torcy.
- Le taux de boîtes à lettres équipées d'autocollant Stop pub (vu lors de la sensibilisation en porte-à-porte) s'élève à 25,8%. Pour information, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a un objectif d'équipement de 35% en 2031.
- Expérimentation du tri à la source des biodéchets.
- Acquisition d'un logiciel de suivi des sites de compostage de proximité.

3. Les perspectives

▪ Réemploi :

Dans le cadre des nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs), mise en place de conventions avec des associations de réemploi pour la récupération d'objets en déchetterie.

▪ Compostage :

- Déploiement des sites de compostage partagés de proximité (en pied d'immeuble et de quartier),
- Recrutement d'un agent pour renforcer le service prévention,
- Augmentation du nombre de jours de distribution de composteurs avec initiation en simultané.

▪ Eco-exemplarité :

- Formation des agents et mise en place d'actions innovantes.

PARTIE 3 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.1. Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées.

1.2. Le parc de bacs en 2023

Quatre conteneurs sont fournis :

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat). A noter, les producteurs non ménagers collectés par le service public sont limités à 1 500 litres hebdomadaire par site.
- Un réservé aux emballages et journaux/papiers (couverture jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couverture verte)
- Un réservé aux déchets végétaux (180 litres couverture marron) sur Dampmart

Dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets, des conteneurs de 120 litres couverture marron ont également été distribués dans les zones concernées.

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

Déchets ménagers résiduels

	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS					Variation
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
Quantité 2 roues	55 685	57 404	56 336	57 092	60 699	6,3%
Quantité 4 roues	14 565	13 685	16 173	16 936	15 660	-7,5%
Quantité totale	70 250	71 089	72 509	74 028	76 359	3,2%
Volume total en litre	17 460 820	17 787 040	18 479 880	19 197 960	19 890 130	3,6%

Collecte sélective

	EMBALLAGES ET JOURNAUX/PAPIERS					Variation
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
Quantité (unités)	63 269	63 857	65 007	65 852	65 759	-0,1%
Volume (litres)	12 098 040	12 403 200	12 989 730	13 444 180	13 799 460	2,6%
	VERRE					Variation
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
Quantité (unités)	57 612	57 999	58 839	59 676	60 325	1,1%
Volume (litres)	3 167 205	3 201 585	3 342 560	3 513 460	3 637 640	3,5%

Déchets végétaux

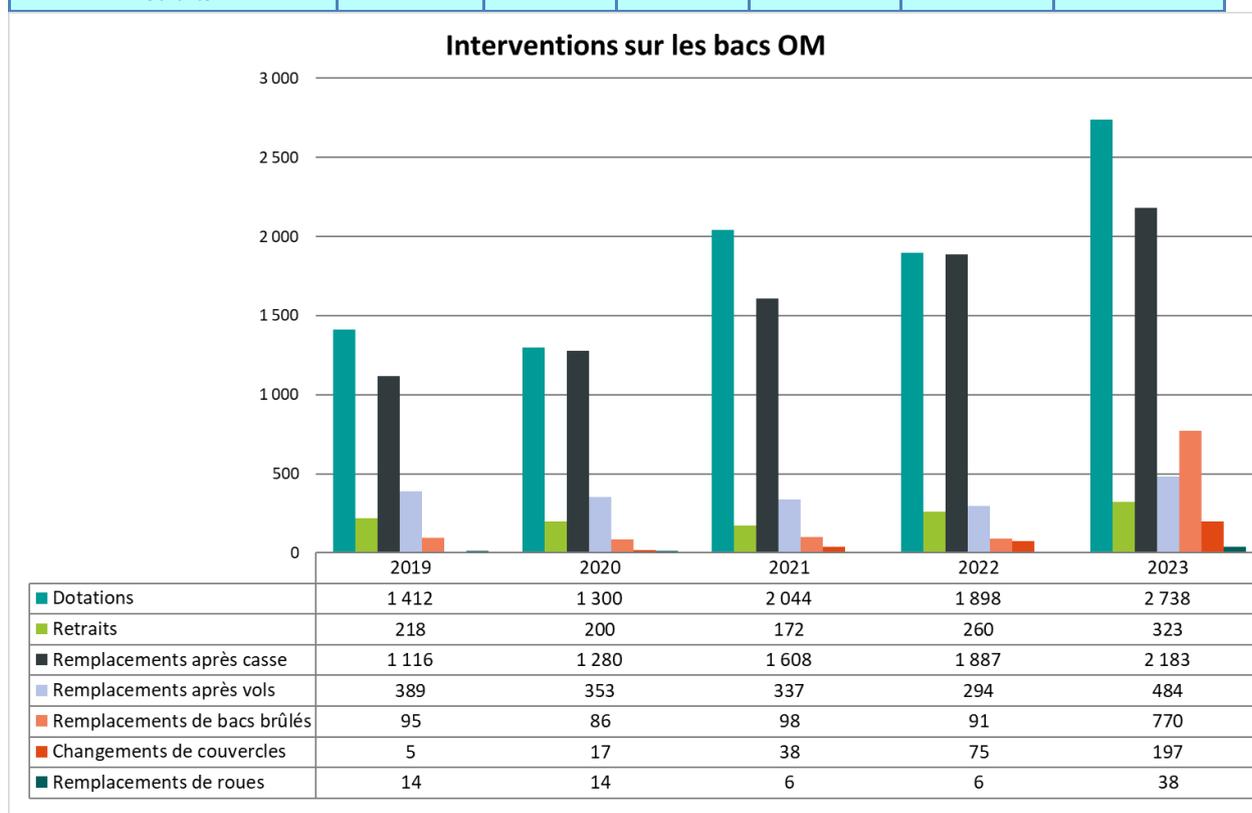
	DÉCHETS VÉGÉTAUX		Variation
	2022	2023	2022/2023
Quantité (unités)	1 149	1 155	0,5%
Volume (litres)	206 820	207 900	0,5%

Biodéchets

	BIODÉCHETS
	2023
Quantité (unités)	169
Volume (litres)	20 680

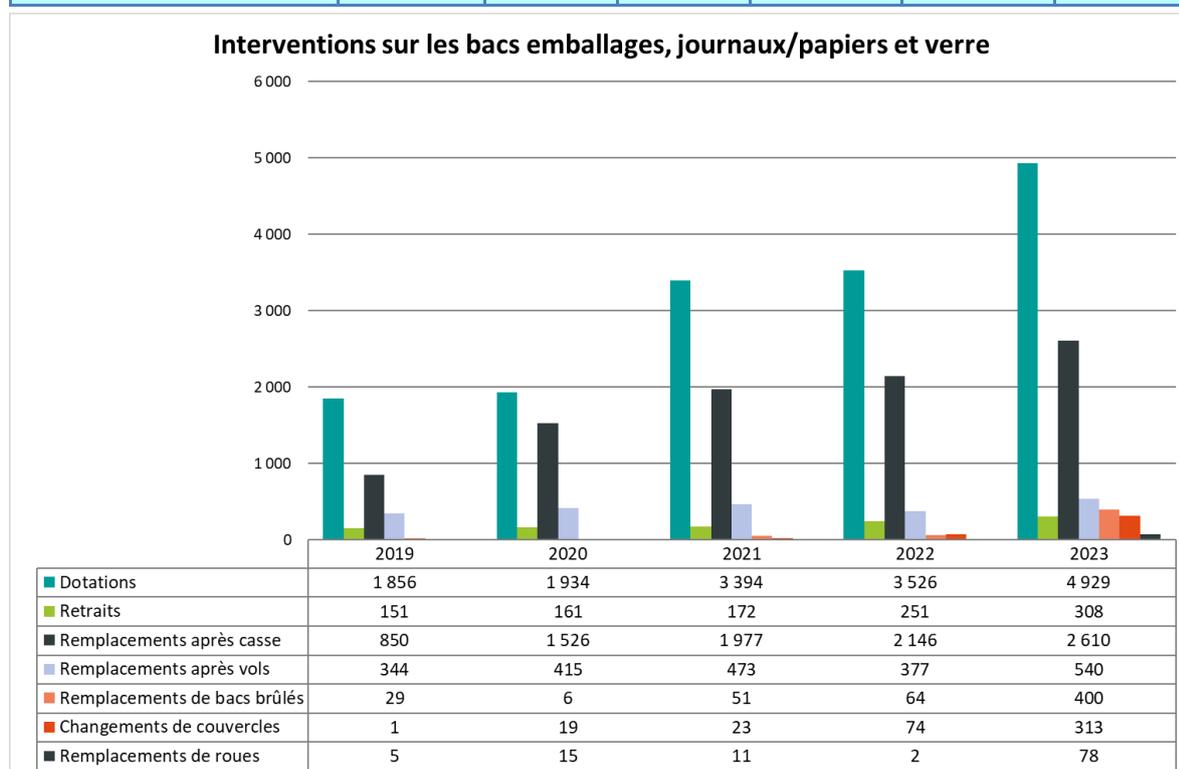
1.3. L'état du parc de bacs en 2023**Déchets ménagers résiduels**

Déchets ménagers résiduels	TOTAL					Variation 2022/2023
	2019	2020	2021	2022	2023	
Dotations	1 412	1 300	2 044	1 898	2 738	44,3%
Retraits	218	200	172	260	323	24,2%
Remplacements après casse	1 116	1 280	1 608	1 887	2 183	15,7%
Remplacements après vols	389	353	337	294	484	64,6%
Remplacements de bacs brûlés	95	86	98	91	770	146,2%
Changements de couvercles	5	17	38	75	197	162,7%
Remplacements de roues	14	14	6	6	38	533,3%
TOTAL	3 249	3 250	4 303	4 511	6 733	49,3%
TOTAL hors dotations et retraits	1 619	1 750	2 087	2 353	3 672	56,1%



Déchets emballages, journaux/papiers et verre

Emballages, journaux/papiers et verre	TOTAL					Variation 2022/2023
	2019	2020	2021	2022	2023	
Dotations	1 856	1 934	3 394	3 526	4 929	39,8%
Retraits	151	161	172	251	308	22,7%
Remplacements après casse	850	1 526	1 977	2 146	2 610	21,6%
Remplacements après vols	344	415	473	377	540	43,2%
Remplacements de bacs brûlés	29	6	51	64	400	525%
Changements de couvercles	1	19	23	74	313	323%
Remplacements de roues	5	15	11	2	78	3 800%
TOTAL	3 236	4 076	6 101	6 440	9 178	42,5%
TOTAL hors dotations et retraits	1 229	1 981	2 535	2 663	3 941	48,0%

**Déchets végétaux**

Déchets végétaux	TOTAL		Variation 2022/2023
	2022	2023	
Dotations	1 161	8	-99,3%
Retraits	0	1	
Remplacements après casse	0	2	
Remplacements après vols	3	2	-33,3%
TOTAL	1 164	13	-98,9%
TOTAL hors dotations et retraits	3	4	33,3%

1.4. Les colonnes d'apport volontaire

1.4.1. Les colonnes aériennes

146 points d'apport volontaire aériens sont en place sur 22 communes. Ils sont répartis ainsi :

- 53,4% pour la collecte du verre
- 32,2% pour la collecte des cartons
- 8,2% pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- 6,2% pour la collecte des Emballages, journaux/papiers.

	COLONNES AÉRIENNES				TOTAL
	Cartons	Déchets Ménagères Résiduels	Emballages, journaux/papiers	Verre	
BROU SUR CHANTEREINE	1			1	2
BUSSY SAINT GEORGES	14			3	17
CARNETIN				1	1
CHAMPS SUR MARNE	4			11	15
CHANTELOUP EN BRIE				3	3
CHELLES				2	2
COLLEGIEN				1	1
CONCHES SUR GONDOIRE				1	1
COURTRY	4			4	8
CROISSY BEAUBOURG				4	4
DAMP MART	1			4	5
GOURNAY SUR MARNE				3	3
GOVERNES				2	2
LAGNY SUR MARNE		11	8	2	21
LOGNES	1	1	1	3	6
MONTEVRAIN	15				15
MONTFERMEIL				7	7
NOISIEL	4			5	9
SAINT THIBAUT DES VIGNES	3			3	6
THORIGNY SUR MARNE				3	3
TORCY				14	14
VAIRES SUR MARNE				1	1
TOTAL	47	12	9	78	146

1.4.2. Les colonnes enterrées

234 points d'apport volontaire enterrés (+0,9% par rapport à l'année 2022) sont en place sur certains quartiers des communes de Bussy-Saint-Georges et Montévrain pour la collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages, journaux/papiers et du verre.

	COLONNES ENTÉRRÉES			
	Déchets Ménagers Résiduels	Emballages, journaux, magazines	Verre	TOTAL
Bussy-Saint-Georges	36	29	14	79
Montévrain	82	42	31	155
TOTAL	118	71	45	234

1.5. Les évènements marquants de l'année 2023

Le marché de conteneurisation a été renouvelé en 2023. La société SULO est attributaire du nouveau marché.

Dans le cadre de l'expérimentation de gestion des biodéchets, de nouveaux bacs de collecte des biodéchets ont été mis en place sur les communes de Bussy-Saint-Georges, Lognes et Gournay-sur-Marne :

- 144 bacs de 120 litres destinés aux collectifs
- 40 bacs de 120 litres avec cuve réductrice destinés aux habitats pavillonnaires (sur demande uniquement)
- 13 abri-bacs contenant des bacs de 240 litres ont également été mis en place pour permettre l'apport volontaire de biodéchets
- 334 bioseaux ont été remis aux participants volontaires.

Il faut noter qu'en 2023 :

- Le nombre de bacs brûlés et volés a fortement augmenté par rapport à 2022 en raison des émeutes urbaines qui ont eu lieu fin juin/début juillet sur le territoire.
- Le nombre de changements de couvercles et de roues, tous flux confondus, est en très forte hausse. Le nouveau prestataire de précollecte n'ayant pas pu répondre complètement à la forte demande de bacs qui a fait suite aux émeutes, le remplacement des couvercles et des roues a été priorisé.
- Une communication de grande ampleur a été réalisée afin d'informer les habitants sur la possibilité de changer leurs bacs abîmés.
- Le nombre de colonnes carton a fortement augmenté sur l'année 2023 en passant de 26 colonnes au 1^{er} janvier 2023 à 47 colonnes en fin d'année.

2. LA COLLECTE

2.1. Description du service de collecte

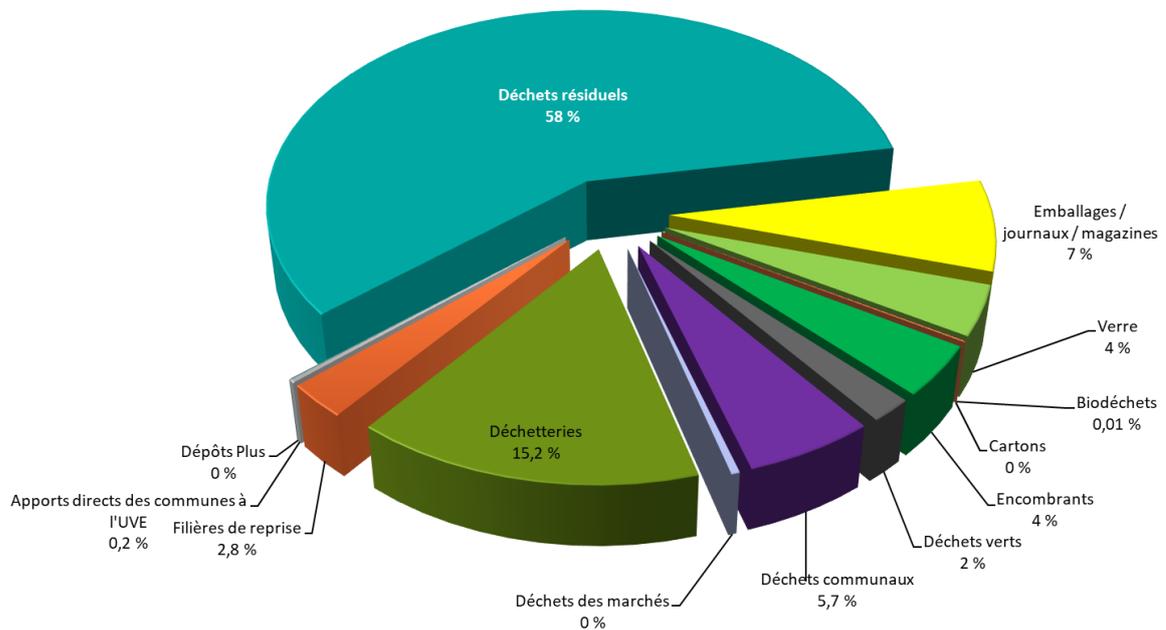
Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement selon les modalités suivantes :

	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement
Déchets ménagers	SEPUR	C1 à C6	Bac grenat ou bac gris à couvercle grenat	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	SEPUR	C0,5	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	SEPUR	2 à 24 fois / an ou sur RDV	Vrac sur trottoir	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	SEPUR	7 à 44 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe (Chalifert)
	SEPUR	C1	Bac gris couvercle marron	4%	Déconditionnement (Stains) puis méthanisation agricole (77)
	OURRY	Variable	Colonne fixe	100 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2 à C3	PAVE fixe	1 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C1 à C2	Colonne fixe	1 %	Centre de regroupement et de tri (Emerainville)
	SEPUR	C1	Abri-bacs	<1%	Déconditionnement (Stains) puis méthanisation agricole (77)
Déchets non ménagers	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP (Claye Souilly) et Compost Val d'Europe (Chalifert)
	SEPUR	Les jours des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	SEPUR	Variable	Vrac sur le site du dépôt	-	Déchetterie professionnelle (Quincy Voisins)

2.2. Les tonnages des flux collectés

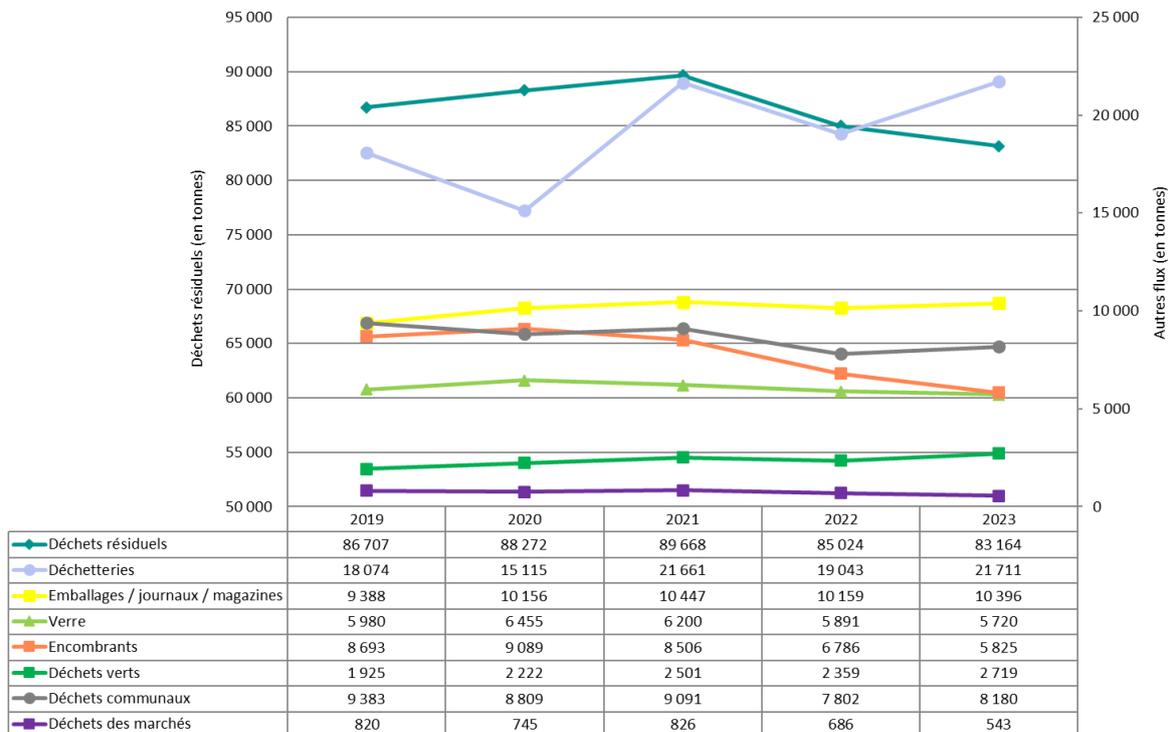
	2019	2020	2021	2022	2023		Evolution 2022/2023
Population	303 420	305 292	308 203	310 620	309 901		
Déchets résiduels	86 707	88 272	89 668	85 024	83 164	58,3%	-2,2%
<i>Porte-à-porte</i>	85 571	86 772	87 911	83 258	81 400	57,0%	-2,2%
<i>Points d'apport volontaire</i>	1 136	1 500	1 757	1 766	1 764	1,2%	-0,1%
Emballages / journaux / papiers	9 388	10 156	10 447	10 159	10 395	7,3%	2,3%
<i>Porte-à-porte</i>	9 214	9 928	10 172	9 898	10 133	7,1%	2,4%
<i>Points d'apport volontaire</i>	174	228	275	261	262	0,2%	0,4%
Verre	5 980	6 455	6 200	5 891	5 720	4,0%	-2,9%
<i>Porte-à-porte</i>	5 620	6 090	5 787	5 415	5 272	3,7%	-2,6%
<i>Points d'apport volontaire</i>	360	365	413	476	448	0,3%	-5,9%
Biodéchets					22	0,0%	
Cartons				38	95	0,1%	148,1%
Encombrants	8 693	9 089	8 506	6 786	5 825	4,1%	-14,2%
Déchets verts	1 925	2 222	2 501	2 359	2 719	1,9%	15,3%
Déchets communaux	9 383	8 809	9 091	7 802	8 180	5,7%	4,8%
<i>Dont Déchets divers</i>	8 384	7 875	7 824	6 982	7 234	5,1%	3,6%
<i>Dont Déchets verts</i>	909	834	1 134	725	849	0,6%	17,1%
<i>Dont Gravats</i>	90	101	133	95	97	0,1%	1,4%
Déchets des marchés	820	745	826	686	543	0,4%	-20,9%
Déchetteries	18 074	15 115	21 661	19 043	21 713	15,2%	14,0%
<i>Saint-Thibault-des-Vignes</i>	4 483	3 628	4 771	3 522	4 945	3,5%	40,4%
<i>Croissy-Beaubourg</i>	1 150	1 132	1 471	1 378	1 714	1,2%	24,4%
<i>Noisiel</i>	2 404	1 818	2 304	1 901	1 621	1,1%	-14,7%
<i>Chelles</i>	7 342	6 542	10 053	8 656	10 466	7,3%	20,9%
<i>Chanteloup-en-Brie</i>	2 655	1 947	3 004	3 534	2 904	2,0%	-17,8%
<i>Déchetteries mobiles</i>	40	47	58	52	63	0,0%	20,8%
Filières de reprise	2 071	2 079	3 193	3 559	3 951	2,8%	11,0%
Apports directs des communes à l'UVE	319	327	357	343	352	0,2%	2,7%
Dépôts Plus				134	64	0,0%	-52,3%
TOTAL (tonnes)	143 360	143 269	152 450	141 826	142 743		0,6%
Ratio global kg / habitant / an	472	469	495	457	461		0,9%

Répartition des déchets par type de flux en 2023



Les Déchets Ménagers Résiduels et les déchetteries concentrent 73,5% des tonnages de déchets collectés sur le territoire.

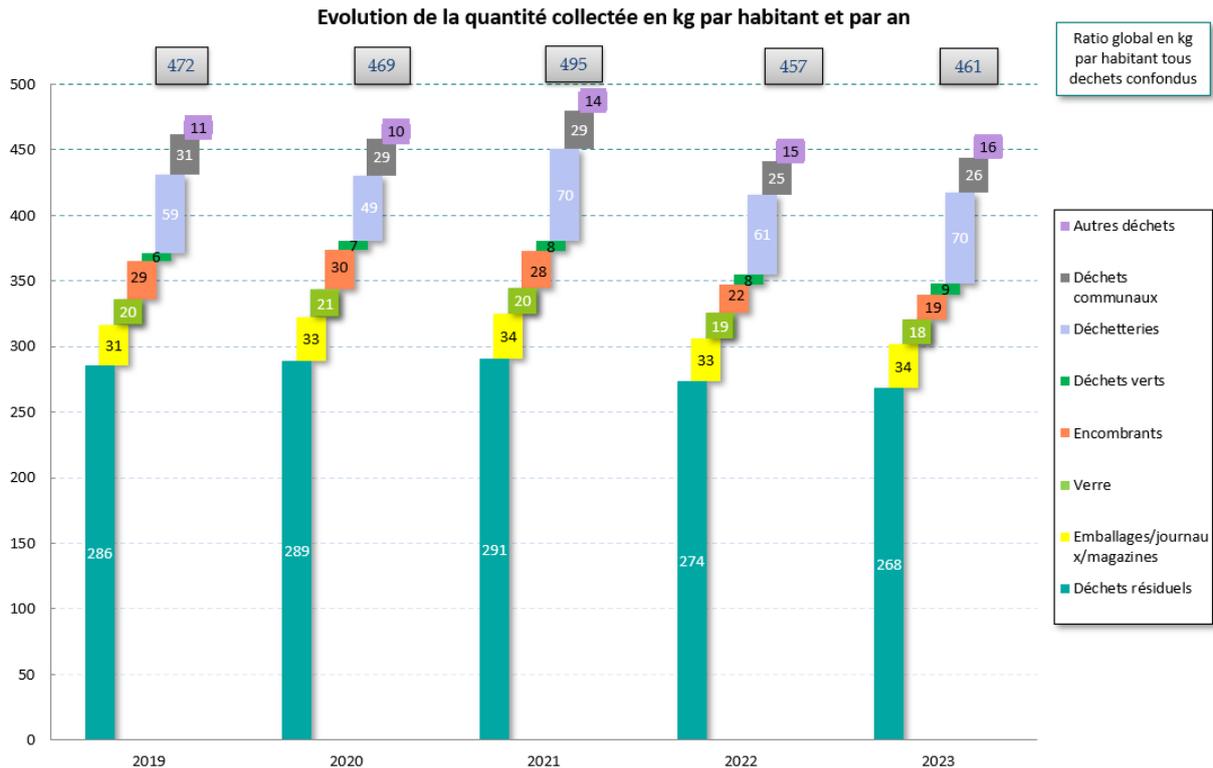
2.3. L'évolution des tonnages collectés



Entre 2022 et 2023, le tonnage global de tous les flux a augmenté de 0,6%.

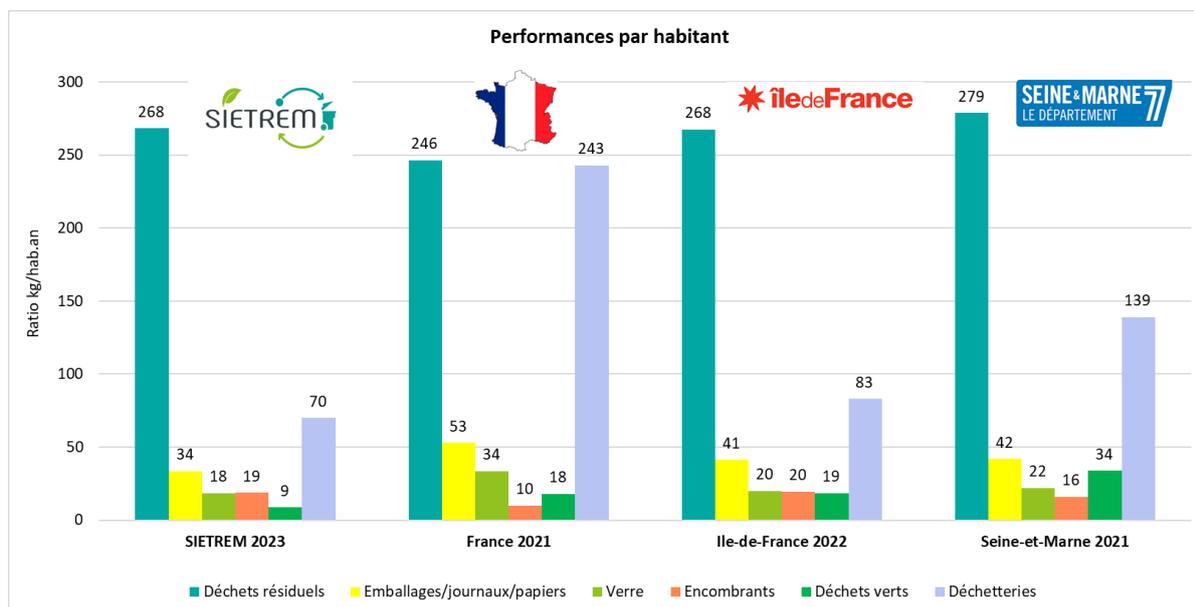
Les plus fortes diminutions de tonnage sont observées sur les Dépôts Plus et les déchets des marchés (respectivement - 52% et -21%). Les plus fortes augmentations de tonnage (en dehors des cartons dont la collecte n'a commencé que courant 2022) sont observées sur les déchets verts et les déchetteries (respectivement +15% et +14%), flux dont les évolutions de tonnages sont très liées aux conditions climatiques.

2.4. Les performances de collecte



Le ratio de collecte par habitant, qui avait beaucoup diminué l'année dernière, a légèrement réaugmenté en 2023 pour atteindre 461 kg/hab./an. La plus forte augmentation est observée sur le ratio de collecte en déchetteries.

Comparaison des ratios de collecte avec les moyennes régionales et nationales (derniers chiffres publiés) :



Les quantités de déchets résiduels produites par habitant sont supérieures à celles observées au niveau national mais sont équivalentes à la moyenne régionale et inférieures à la moyenne départementale. A noter que le ratio des déchets résiduels continue de diminuer (-2% entre 2022 et 2023).

Les performances sur les emballages, journaux et papiers restent encore en-deçà des différents référentiels même si le ratio a augmenté depuis l'année dernière. Les caractérisations sur les Déchets Ménagers Résiduels réalisées en 2020-2021 ont montré que 33% du bac était composé de déchets concernés par les consignes de tri emballages, journaux et papiers soit 96 kg/hab. Une marge de progression est donc encore possible.

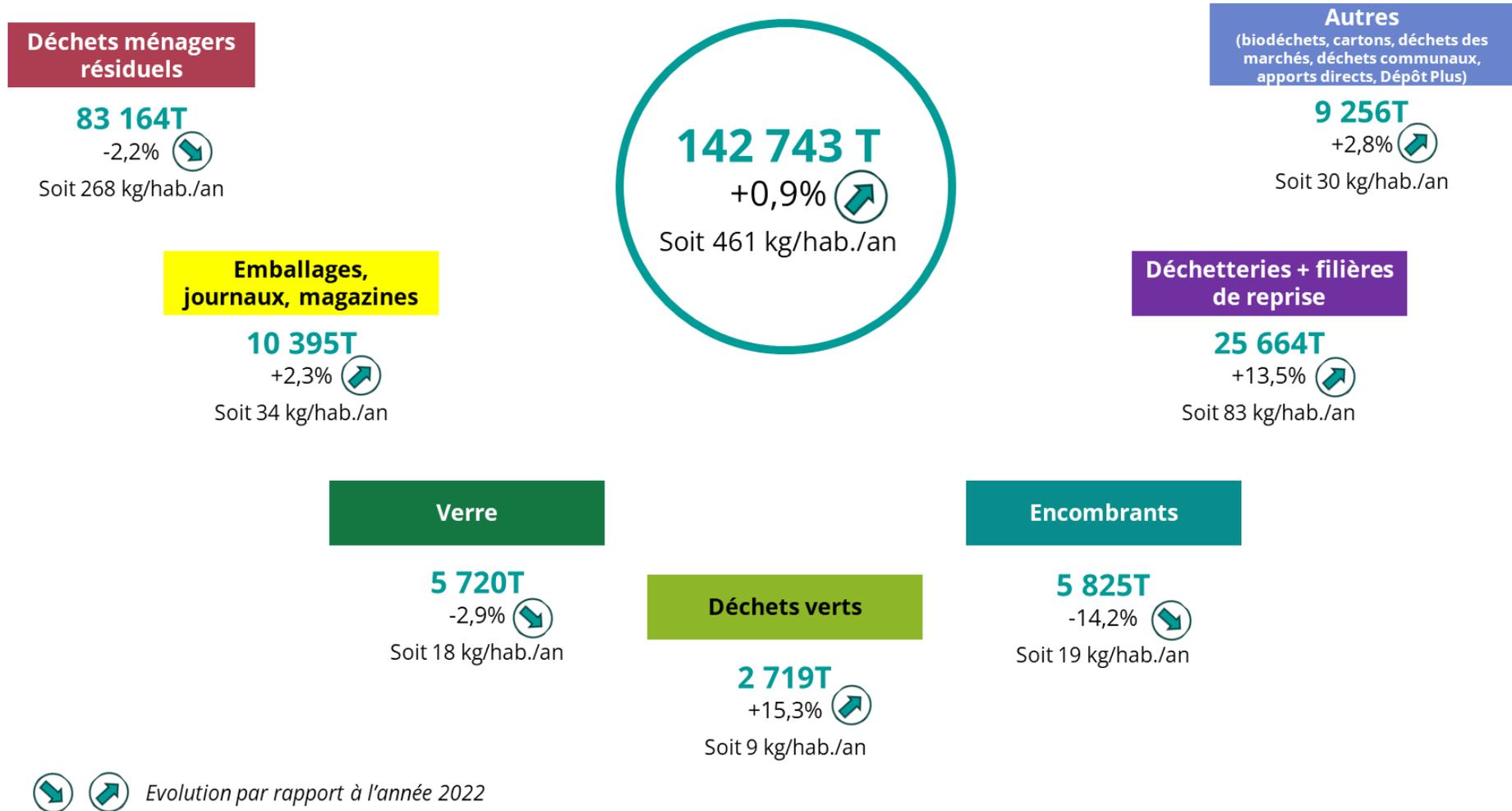
Les performances sur le verre sont inférieures aux performances nationales, régionales et départementales.

Les performances de collecte des encombrants sont presque équivalentes à celles d'Ile-de-France et celles des déchets végétaux sont inférieures à tous les autres référentiels. Ces collectes spécifiques n'étant pas présentes dans l'ensemble des collectivités françaises, les ratios sont donc très disparates.

Les performances de collecte en déchetterie sont inférieures à tous les référentiels. La présence de collectes de déchets verts et d'encombrants en porte-à-porte génère un détournement de ces tonnages de déchetteries et le manque de déchetteries sur le territoire peut également limiter les apports sur les installations existantes.

2.5. Bilan global et tendances des tonnages et performances pour l'année

TONNAGES ET PERFORMANCES DES DÉCHETS COLLECTÉS CONSTATS ET TENDANCES 2023

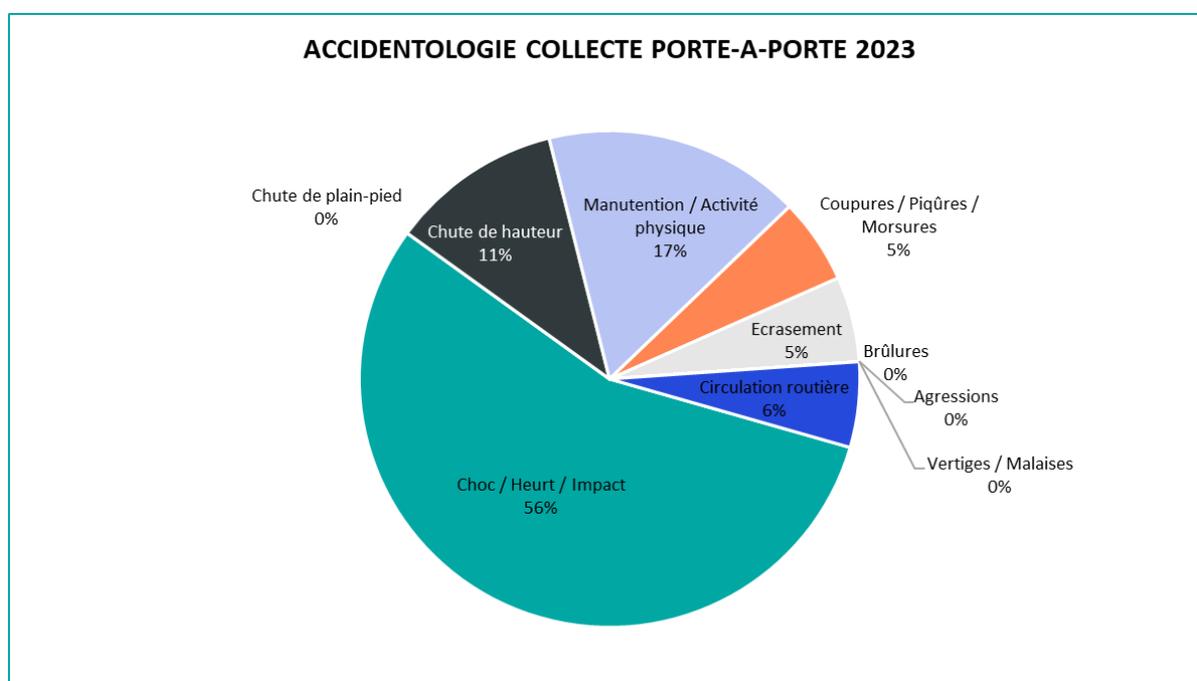


2.6. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes

	Km parcourus	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO ₂)
Collecte porte-à-porte	1 111 398	2 426
Collecte PAV	41 841	52
TOTAL	1 153 239	2 478

En 2023, plus d'1 million de kilomètres ont été parcourus pour la collecte, ce qui représente une émission de 2 478 tonnes d'équivalent CO₂.

18 accidents de travail ont été déclarés par le prestataire de collecte principal du territoire (SEPUR). 18 ont donné lieu à un arrêt de travail.



2.7. Les évènements marquants de l'année 2023

2.7.1. Les évènements en lien avec les collectes existantes

En termes d'organisation, de nouvelles collectes expérimentées en 2022 sont venues compléter les collectes existantes et l'expérimentation de gestion des biodéchets a été mise en place :

➤ **Déploiement de la collecte des grands cartons en borne d'apport volontaire**

Lancée sur les écoquartiers de 2 communes (Bussy-Saint-Georges et Montévrain) puis sur Courtry en 2022 afin de répondre aux problématiques de dépôts de cartons au pied des points d'apport volontaire ou de blocage des goulottes des points d'apport volontaire, cette collecte a rapidement convaincu les autres communes du territoire. Ainsi en 2023, 7 nouvelles communes (Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Dampmart, Lognes, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes) se sont rattachées au dispositif. En 2023, 95 tonnes de cartons ont été collectés.

➤ **Déploiement de la collecte des encombrants sur appel**

Testée sur Chelles à partir d'octobre 2022, la substitution de la collecte mensuelle à date fixe des encombrants en porte-à-porte par la mise en place d'une collecte réalisée uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi, a su convaincre d'autres communes. Ainsi en 2023, 2 nouvelles communes, Champs-sur-Marne et Courtry, ont opté pour ce nouveau service.

➤ **L'expérimentation de gestion des biodéchets.**

Dans une démarche vertueuse de gestion des déchets et afin de se conformer à la loi qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets à la source, le SIETREM a expérimenté, à partir d'avril 2023, une gestion différenciée des déchets alimentaires sur 3 communes du territoire : le centre-ville de Bussy-Saint-Georges, le quartier du village à Lognes et toute la ville de Gournay-sur-Marne.

2.7.2. Zoom sur l'expérimentation de gestion des biodéchets

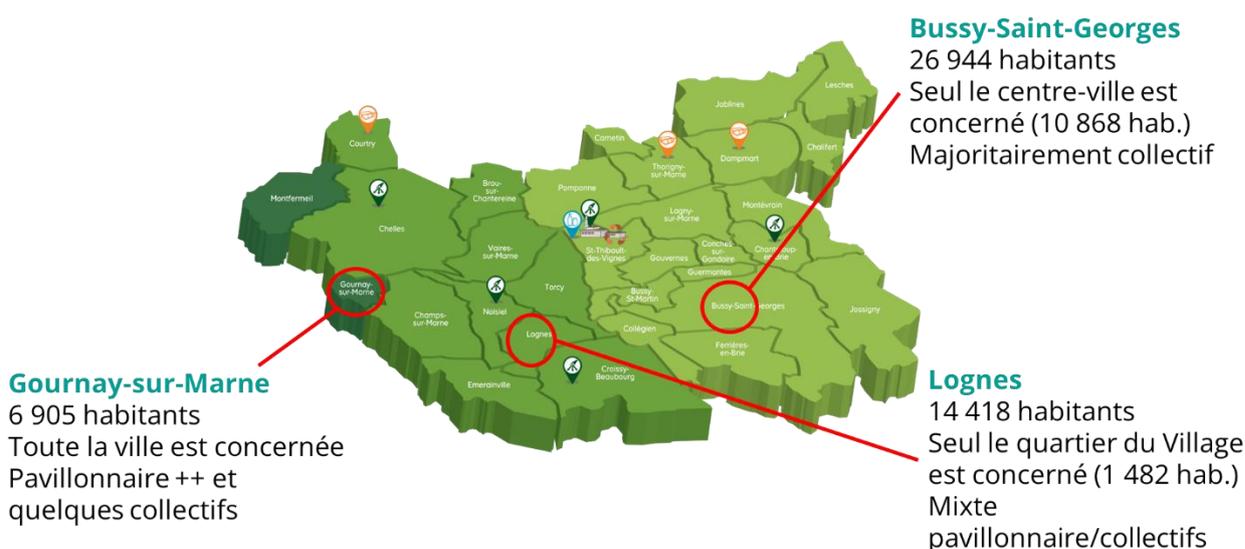
La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGECE – 10/2/2020) transposée dans le Code de l'Environnement préconise que « Les personnes qui produisent ou détiennent des déchets composés de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation. »

Ainsi, le 1^{er} janvier 2024, les collectivités comme le SIETREM doivent proposer à leurs habitants une solution de gestion de leurs biodéchets (compostage ou collecte).

Dans ce contexte, le Comité de Pilotage en charge des biodéchets a souhaité tester différentes solutions de gestion des biodéchets avant une extension à tout le territoire. Ces solutions viennent compléter les actions de déploiement du compostage individuel et collectif déjà mises en place par le syndicat depuis 2008.

3 communes se sont ainsi portées volontaires :



Dès le 1^{er} avril 2023 et pour 1 an, les modes de gestion suivants ont été expérimentés :

➤ Bussy-Saint-Georges et Lognes :

- Collecte en bacs individuels 1 fois par semaine (distribution systématique d'un bac dans les collectifs et sur demande pour les pavillons)
- Mise en place de points d'apport volontaire pour les zones non collectables en porte-à-porte
- Distribution de bioseaux pour les habitants des habitats collectifs et les zones non desservies par la collecte en porte-à-porte
- Collecte ouverte aux professionnels produisant moins de 5 tonnes de biodéchets sur demande

Habitat pavillonnaire



Bacs 120L avec cuve réductrice 40L

Habitat collectif et professionnels



Bacs 120L

Zones non collectables en porte-à-porte



Abri-Bacs 240L avec bac 3 roues

Habitat collectif et zones non collectables en porte-à-porte



Bioseau

➤ Gournay-sur-Marne :

- Intensification du déploiement des composteurs individuels sur l'habitat pavillonnaire
- Mise en place de 4 points de compostage partagé
- Mise en place de 10 points d'apport volontaire à proximité des habitats collectifs et des professionnels
- Distribution de bioseaux pour les habitants des habitats collectifs et pour ceux souhaitant se rendre sur un site de compostage partagé

Habitat pavillonnaire



Composteur individuel



Composteurs collectifs
Accompagnement M2IE

Habitat collectif et professionnels



Abri-Bacs 240L avec bac 3 roues

Habitat collectif et composteurs collectifs



Bioseau

Les biodéchets concernés par l'expérimentation sont les déchets alimentaires, aussi appelés « déchets de cuisine et de table » :

- Les déchets de préparation de repas ;
- Les restes de repas ;
- Les produits alimentaires périmés ou moisissés sans emballage

Les biodéchets sont collectés en vrac et transportés sur le site de déconditionnement de Moulinot à Stains (93) afin d'être préparés pour être ensuite envoyés sur des sites de méthanisation agricole de Seine-et-Marne.

En 2023 :

- 164 bacs ont été distribués et 7 ont été retirés
- 329 bioseaux ont été distribués
- 13 points d'apport volontaire ont été installés
- 4 sites de compostage partagé ont été mis en place
- 139 composteurs individuels ont été distribués

23 tonnes de biodéchets ont été collectés en 2023. 3 tonnes ont également été détournées des ordures ménagères grâce au compostage collectif.

Les résultats de l'expérimentation qui se poursuivra jusque fin mars 2024 permettront de retenir les solutions de tri à la source spécifiques et adaptées à chaque typologie d'habitat à l'échelle de tout le territoire du SIETREM.

3. LES DECHETTERIES

3.1. Description des déchetteries

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de :

- Chanteloup-en-Brie – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes ;
- Chelles – ZAC de la Tuilerie – rue de la Briqueterie ;
- Croissy-Beaubourg – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes ;
- Noisiel – Parc d'activités La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche ;
- Saint-Thibault-des-Vignes – ZAE La Courtillière – rue du Grand Pommeraye.

Un service de déchetterie mobile est également réalisé sur les communes de :

- Courtry – Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut) – 3 dates en 2023 ;
- Dampmart – Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby) – 2 dates en 2023 ;
- Thorigny-sur-Marne – Rue du Moulin à Vent (Parking du collège) – 10 dates en 2023.

Les habitants du territoire ont pu accéder à l'ensemble des déchetteries et disposaient chaque jour d'au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S ^t -Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h - 17h	9h - 17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h - 13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h - 13h		9h - 13h

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S ^t -Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	14h30 - 18h30	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	9h - 13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30		
Dimanche	9h - 12h30		9h - 12h30

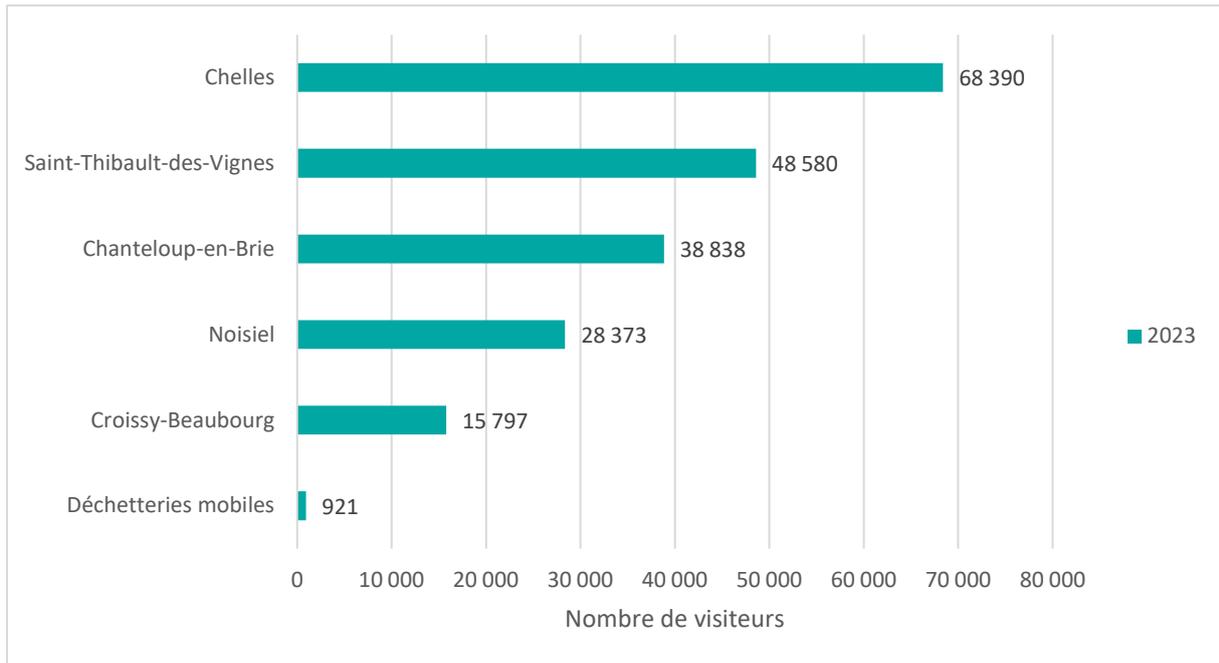
Les déchetteries sont équipées des matériels suivants :

- 1 à 3 bennes gravats,
- 1 à 3 bennes encombrants non incinérables
- 1 benne encombrants incinérables (sauf à Croissy-Beaubourg)
- 1 à 4 bennes végétaux
- 1 benne bois à Chelles et Saint-Thibault-des-Vignes
- 1 benne cartons
- 1 benne ferrailles
- 1 borne huile minérale
- 1 fût d'huile organique
- Caisson radiographie
- Caissons DDS
- Caisson cartouches d'encre
- Caisson piles et batteries
- Caisson capsules Nespresso
- Caissons néons et ampoules
- Caissons électroménagers
- Caissons articles de sports et de loisirs et articles de bricolage et de jardin thermiques
- 1 borne à vêtements
- 2 colonnes à journaux
- 1 colonne à verre
- 1 benne pour le mobilier
- 1 caisson pour les textiles et la literie

A noter : Avec 1 déchetterie fixe pour 61 980 habitants, le SIETREM est sous-doté en installations par rapport aux préconisations de l'ADEME et aux besoins réels des habitants du territoire.

3.2. Fréquentation des déchetteries

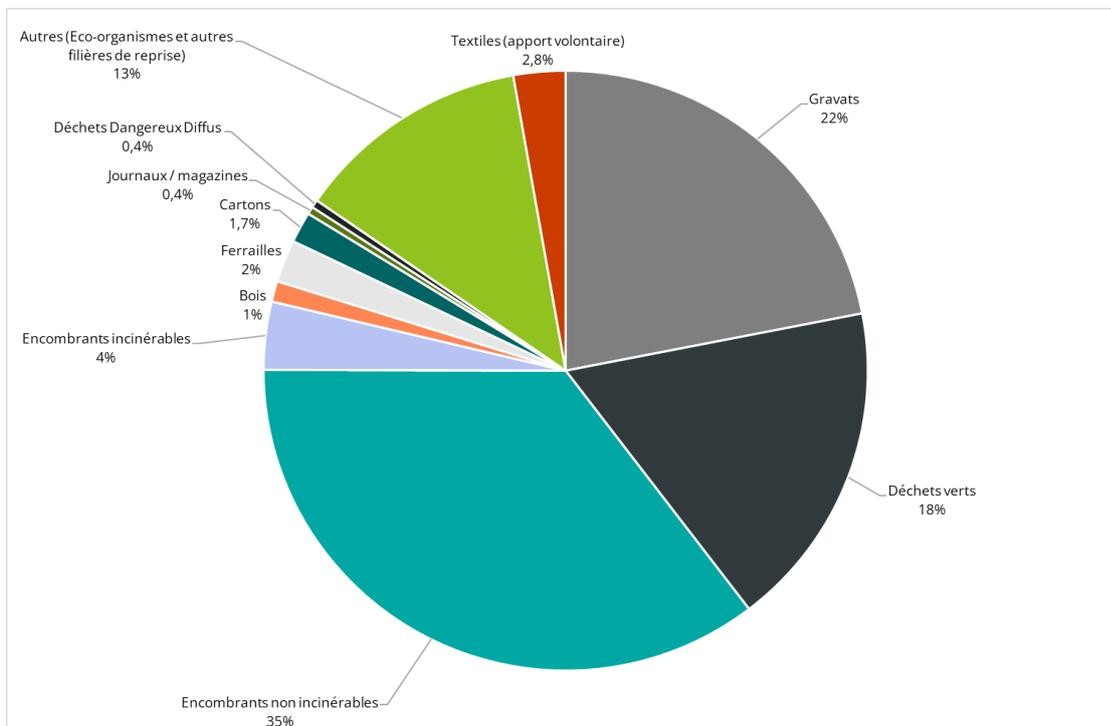
En 2023, **200 899 visiteurs** se sont rendus en déchetterie.



Les déchetteries de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont celles qui reçoivent le plus d'usagers (58% des visites).

3.3. Les flux collectés en déchetteries

En 2023, en intégrant les filières de reprise, les déchetteries fixes et mobiles ont réceptionné 25 664 tonnes de déchets (+13,5% de déchets par rapport à l'année 2022) répartis de la façon suivante :

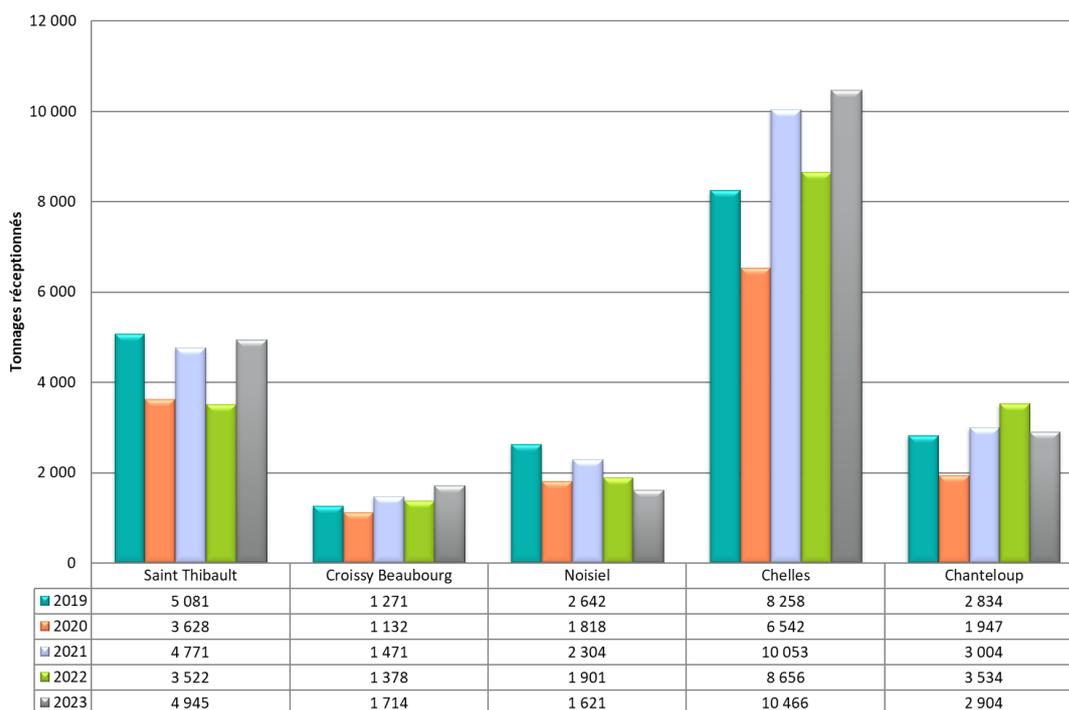


A noter : tous les tonnages de textiles collectés sur le territoire (en déchetterie et hors déchetterie) ont été intégrés au flux des déchetteries.

Les encombrants non incinérables, les déchets verts, les gravats et les filières de reprise représentent 88% des flux entrants.

Entre 2022 et 2023, tous les flux ont augmenté. Dans les flux qui ont augmenté, citons : le bois (+33%), les ferrailles (+21%) et les déchets dangereux diffus (+21%).

Le suivi des tonnages collectés par déchetterie fixe entre 2019 et 2023 montre une prédominance des apports sur la déchetterie de Chelles. Une augmentation significative des tonnages en 2023 est observée sur les déchetteries de Saint-Thibault-des-Vignes (+40%), de Croissy-Beaubourg (+24%) et de Chelles (+21%). Sur les déchetteries de Chanteloup-en-Brie et Noisiel, les tonnages réceptionnés sont en baisse.



Les filières empruntées par les différents flux ainsi que les ratios de collecte en déchetteries par habitant sont présentées dans le tableau suivant :

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par hab en kg/an		
		2021	2022	2023
Gravats	ISDI	16,46	16,11	18,17
Déchets verts	Compost Val d'Europe	17,07	13,28	14,64
Encombrants non incinérables	ISDND	30,41	25,04	29,34
Encombrants incinérables	UVE	2,25	2,75	3,03
Bois	Compost Val d'Europe	0,69	0,69	0,92
Ferrailles	CORNEC	0,96	1,56	1,89
Cartons	VEOLIA	1,44	1,28	1,38
Journaux / magazines	VEOLIA	0,41	0,30	0,33
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,41	0,29	0,36
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	DEEE-COREPILE-ECODDS-ECOMOBILIER et autres	8,12	9,19	10,45
Textiles (apport volontaire)	RE FASHION	2,25	2,27	2,30
TOTAL		80,45	72,77	82,81

Après une baisse l'année dernière, le ratio de collecte de déchets en déchetteries a augmenté de 14% par rapport à 2022.

En 2023, le poids de déchets par visiteur était de 124 kg. Les apports les plus importants par visiteur sont observés sur Chelles (172 kg/visiteur), Croissy-Beaubourg (131 kg/visiteur) et Saint-Thibault-des-Vignes (115 kg/visiteur).

3.4. Les évènements marquants de l'année 2023

Le marché d'exploitation des déchetteries fixes et mobiles a été renouvelé le 1^{er} novembre 2023. La société AUBINE-VEOLIA est titulaire du nouveau marché.

Deux nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) gérées par ECOLOGIC ont été mises en place sur les déchetteries en avril 2023 :

- Les articles de sport et de loisirs (ASL)
- Les articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJth).

Des caractérisations des bennes encombrants des déchetteries ont également été réalisées en 2023. Elles ont porté sur 2 flux de déchets : le tout-venant incinérable et le tout-venant non-incinérable. Elles ont permis de mettre en évidence que :

- 44 % des encombrants, soit environ 3 779 tonnes par an, pourraient faire l'objet d'une autre collecte en déchetterie, sur des filières de collecte existantes, principalement des gravats et des déchets d'ameublement.
- 1,5 % des encombrants, soit environ 125 tonnes annuelles, auraient pu faire l'objet d'autres collectes notamment collecte sélective et ordures ménagères.

L'étude a également mis en évidence que près de 34 % des encombrants collectés en déchetterie font partie du périmètre de la nouvelle filière REP concernant les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Focus sur les filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) :

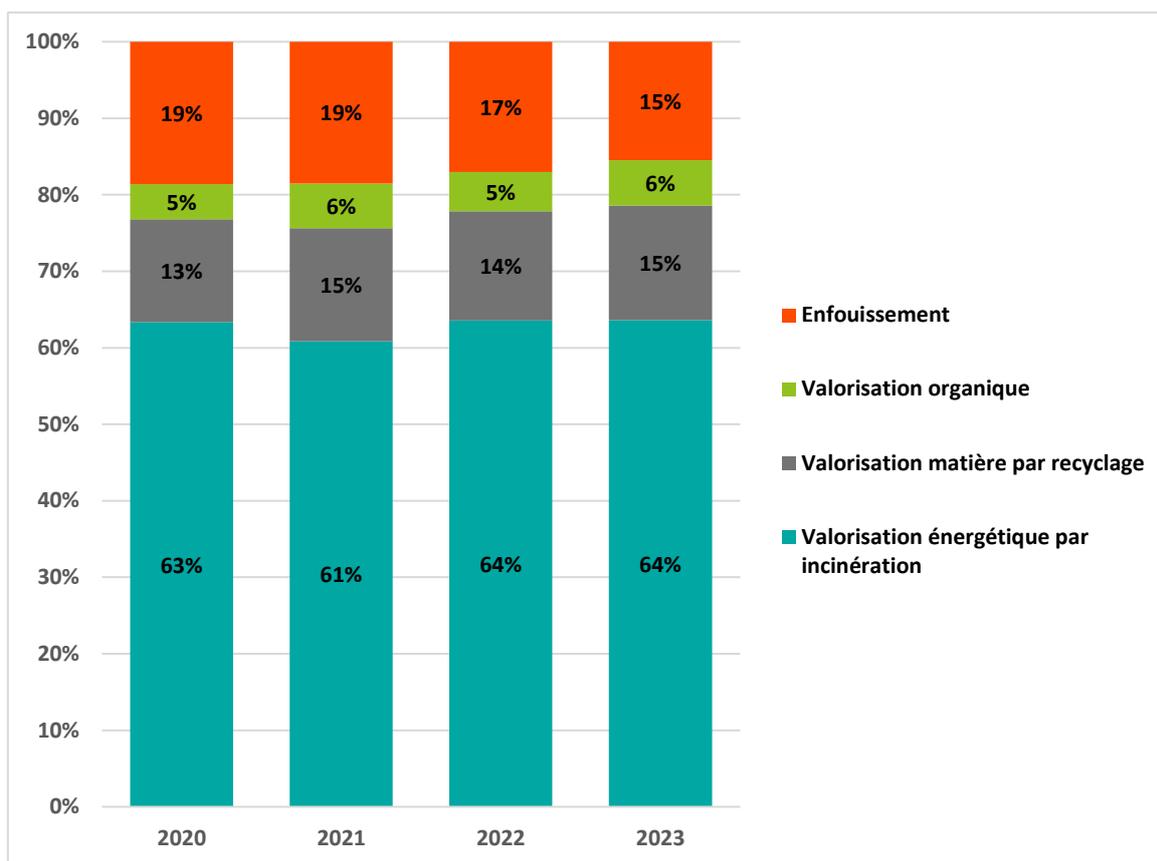
FLUX	ECO-ORGANISME	TONNAGE
Mobilier	ECOMAISON	2502,6
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOLOGIC	519,3
Articles De Sport Et de Loisirs (ASL)	ECOLOGIC	6,7
Articles de Bricolage Et de Jardin (ABJ) Thermiques	ECOLOGIC	2,4
Lampes	ECOSYSTEM	3,5
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS	120,8
Piles	COREPILE	6,6
Pneus	ALIAPUR	33,0
Huile alimentaire	QUATRA	4,2
Huile moteur	CYCLEVIA	35,5
Cartouches d'encre	PRINTERRE EA	1,6
Radiographies	RECYCL-M	1,4
Extincteurs	ECOSYSTEM	0,2
TOTAL		3 237,80 T

4.2. Les modes de traitement

Les filières empruntées par les différents flux sont présentées dans le tableau ci-dessous (dans ce tableau, les flux secondaires (refus de tri, matières secondaires issues de l'incinération, ...) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement) :

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement 2023	Mode de traitement 2022	
Déchets ménagers résiduels	Porte-à-Porte	81 400	83 164	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Collecte en vue d'une valorisation 120 626 85%	Collecte en vue d'une valorisation 117 096 83%	
	Points d'Apport Volontaire	1 764					
Verre	Porte-à-Porte	5 272	5 720	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	Valorisation énergétique par incinération 90 823 64%	Valorisation énergétique par incinération 92 343 68%	
	Points d'Apport Volontaire	448					
Emballages journaux papiers	Porte-à-Porte	10 133	10 396	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	64%	68%	
	Points d'Apport Volontaire	262					
Biodéchets	Porte-à-porte et apport volontaire	22	22	Méthanisation agricole			
Cartons	Points d'Apport Volontaire	95	95	Centre de tri	Valorisation matière par recyclage	Valorisation matière par recyclage	
	Déchetterie	427	427				
Déchets verts	Porte-à-Porte	2 719	2 719	Plateforme compostage	21 392 15%	20 718 15%	
	Déchetterie	4 537	4 537				
	Bennes des services techniques	849	849				
Encombrants	Porte-à-Porte	5 825	5 825	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Valorisation organique 8 412	Valorisation organique 7 423	
	Déchetterie	9 091	9 091	Installation de stockage des déchets non dangereux	6%	5%	
		939	939	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Enfouissement	Enfouissement	
	Bennes des services techniques	7 234	7 234	Installation de stockage des déchets non dangereux	22 117	24 730	
Gravats	Déchetterie	5 630	5 630	Installation de stockage des déchets inertes	15%	18%	
	Bennes des services techniques	97	97				
Déchets ménagers spéciaux	Déchetteries	231	231	CHIMIREC/ECODDS			
Pneus/piles/huiles organiques et minérales / cartouches / radiographies / extincteurs		96	96	ALIAPUR/CHIMIREC/COREPIL E/CYCLEVIA/ECOMAISSON/ECO LOGIC/QUATRA/ ...			
DEEE		519	519	ECOLOGIC/ECOSYSTEM			
Mobilier		2 503	2 503	ECOMOBILIER			
Bois		285	285	Plateforme de compostage			
Journaux-magazines		104	104	Centre de tri			
Ferraille		587	587	Valorisateur			
Textiles		Déchetteries/Communes	714	714	REFASHION		
Déchets communes		Services techniques	352	352	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Déchets des marchés		Bac ou vrac sur le site des marchés	543	543	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Dépôts Plus	Collectes in situ	64	64	Installation de stockage des déchets non dangereux			
TOTAL		142 743	142 743		142 743	145 213	

Au cours de l'année 2023, les volumes de l'enfouissement ont encore diminué au profit de la valorisation organique. A noter : les encombrants collectés en porte-à-porte sont désormais orientés en totalité vers l'unité de valorisation énergétique. La valorisation matière a également légèrement augmenté.



Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE	Electricité
Centre de tri collecte sélective	SIETREM	GENERIS-VEOLIA	Recyclage matière
Installations de stockage de déchets	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	Enfouissement
	REP Claye-Souilly	VEOLIA	
Traitement organique par compostage	COMPOST VAL D'EUROPE	COMPOST VAL D'EUROPE	Compostage
Traitement organique par méthanisation	MOULINOT	MOULINOT Méthaniseur agricole	Déconditionnement Méthanisation

4.3. L'unité de valorisation énergétique

4.3.1. Description de l'installation

L'unité de valorisation énergétique est exploitée par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE en Délégation de Service Public.

Le site appartenant au syndicat est situé : 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

1. Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :
 - 8 tonnes/heure pour la ligne N°1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N°2,
2. Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N°1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N°2,
3. D'un turboalternateur de 10 MW,
4. D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtres à manches)
5. D'une installation de traitement DeNOx SCR (permettant d'éliminer les oxydes d'azote NOx) mise en service en janvier 2018 sur les 2 lignes.

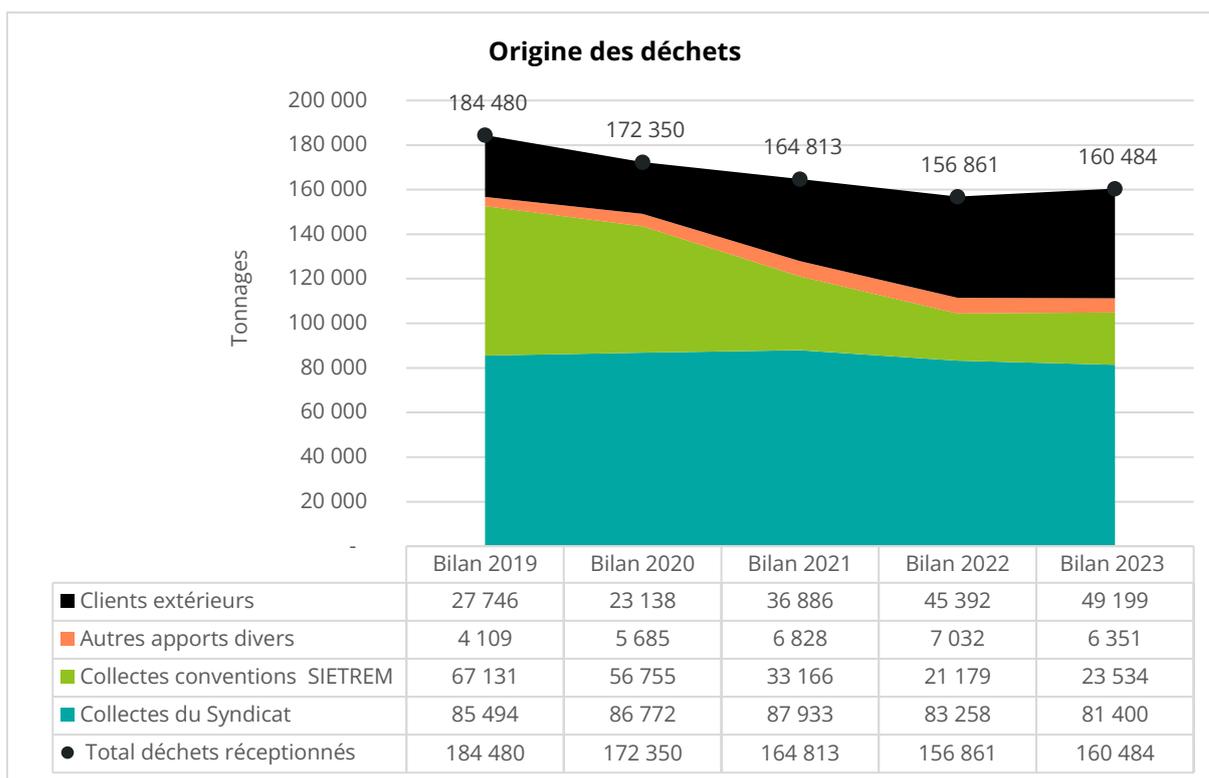
Les mises en service industrielles ont été faites pour la Ligne 1 en 1985 et pour la Ligne 2 en 1995.

Elle dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

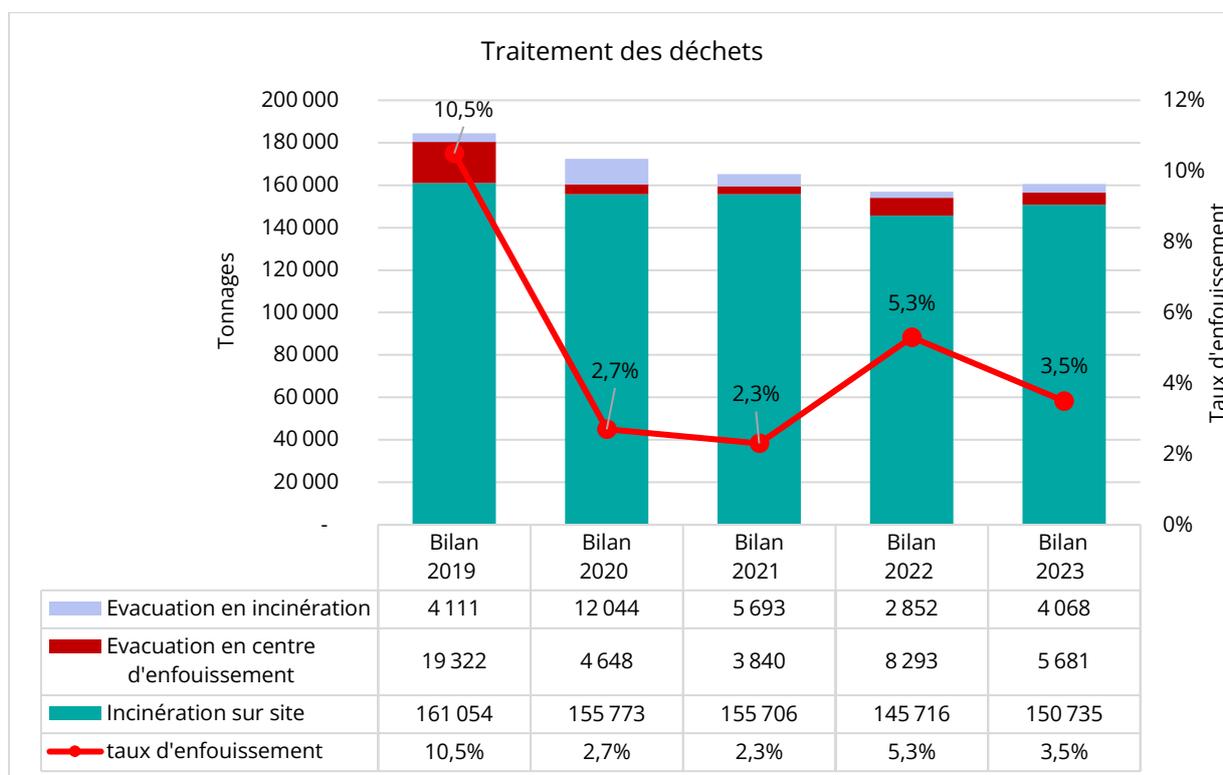
4.3.2. Bilan de fonctionnement sur l'année 2023

L'origine des déchets

En 2023, le site a réceptionné un total de 160 484 tonnes de déchets. Les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 50,7% des apports sur l'usine de valorisation énergétique (en baisse de 2,4% par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 14,7% des apports (en hausse de 1,2% par rapport à l'année précédente). 30,7% des apports provenaient de clients extérieurs (en hausse de 1,8% par rapport à l'année précédente).



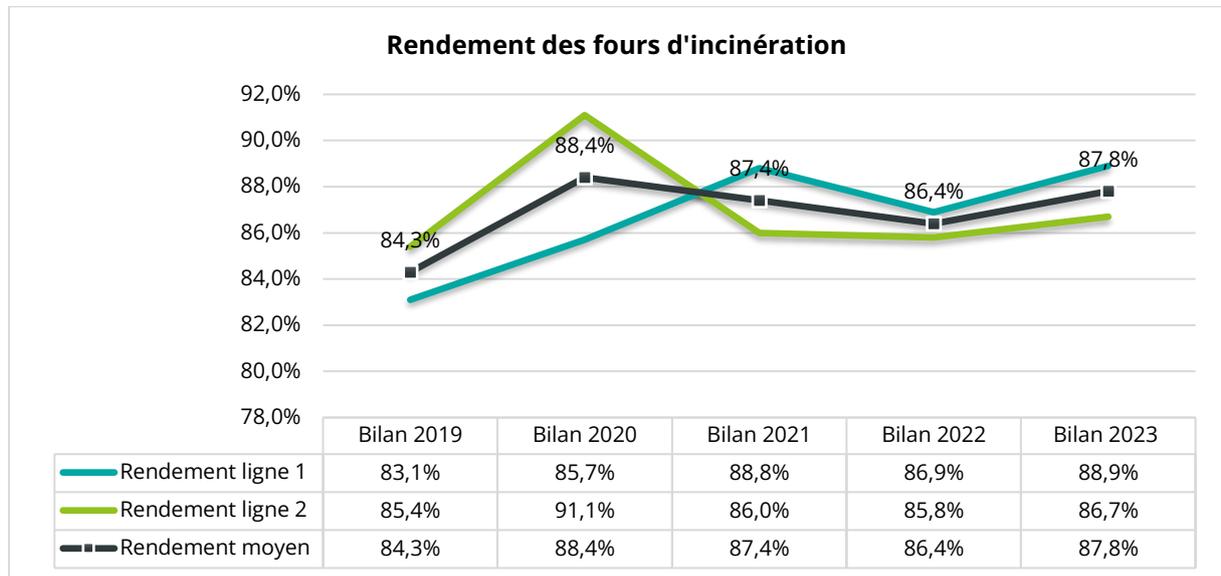
Les filières de traitement des déchets entrants sur l'UVE



150 735 tonnes ont été incinérées sur site, 4 068 tonnes ont été évacuées vers d'autres usines d'incinération et 5 681 tonnes ont été enfouies. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et/ou incinérés.

94% des déchets entrants sur l'UVE sont traités sur site. Après une augmentation en 2022, la part de déchets dirigés vers l'enfouissement a rebaisé en 2023.

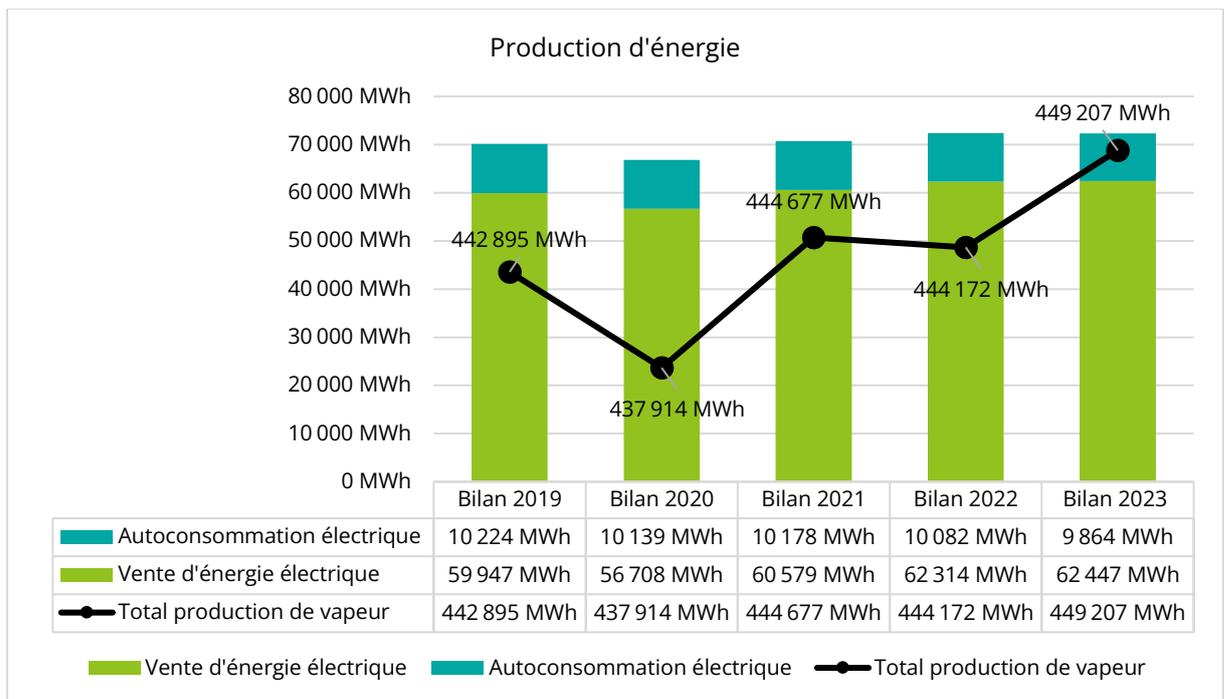
Le rendement des fours d'incinération



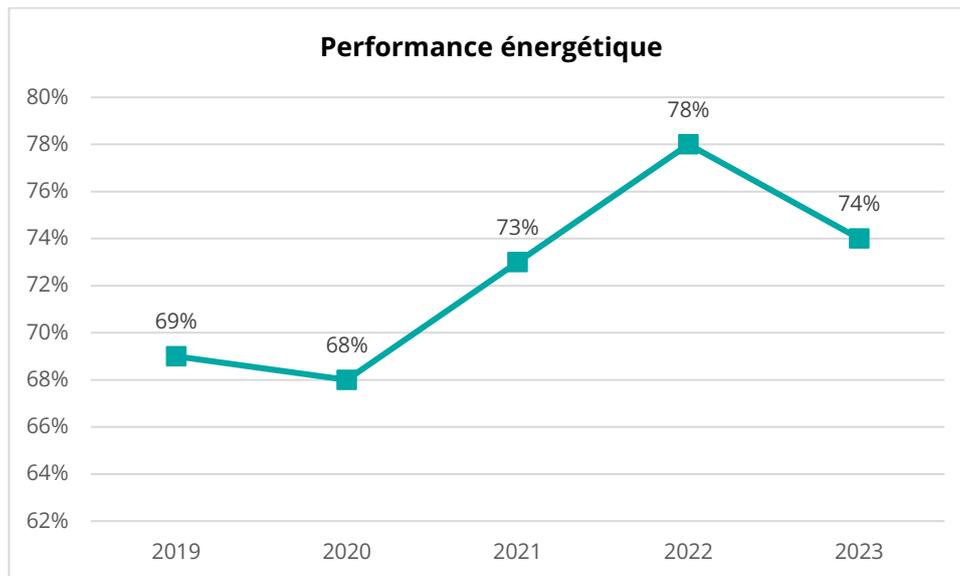
En 2023, une légère remontée du rendement moyen des fours est observée. Cela traduit un meilleur fonctionnement du four de la ligne 1. Avec un rendement constant de près de 88%, la performance globale est satisfaisante pour un équipement aujourd'hui âgé. Cela s'explique par une meilleure disponibilité des lignes (nombre d'heures d'arrêts fortuits en forte baisse en comparaison avec 2022).

La production d'énergie

- En 2023, l'usine a produit 72 311 MWh et vendu 62 447 MWh à EDF.



La performance énergétique



Après une augmentation pendant 2 ans, la performance énergétique de l'installation est en légère baisse par rapport à 2022 et s'établit désormais à 74%. Cette baisse peut s'expliquer par 3 facteurs :

- Un PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) des déchets qui a légèrement diminué par rapport à 2022 :

2023	2084 kcal/ kg
2022	2141 kcal/ kg
2021	1995 kcal/ kg
2020	1962 kcal/ kg
2019	1915 kcal/ kg

- La perturbation de la production d'électricité les 6 premiers mois de l'année en raison de black-out du Groupe Turbo-Alternateur lors des perturbations du réseau (cf chapitre 4.3.3. ci-dessous) ;
- Une consommation un peu plus importante d'électricité et de gaz par rapport à 2022 (pour le gaz l'augmentation est liée aux paliers de chauffe du béton réfractaire des fours plus longs après les arrêts techniques).

4.3.3. Les évènements marquants de l'année 2023

- Mise en service des analyseurs mercure dans le cadre du Bref incinération (Best references – meilleures techniques disponibles) ;
- Passage du water jacket (système de refroidissement par eau) en solution béton réfractaire sur la ligne 2 (le passage en béton réfractaire sur la ligne 1 avait été fait en 2022) ;
- Remplacement de 3 trémies sous chaudières pour des raisons de vétusté sur la ligne 2 ;
- Réalisation de travaux préparatoires au futur raccordement au Réseau de Chaleur Urbain de Marne-et-Gondoire sur le barillet Haute Pression et la bêche. Les équipements de process (hydro condenseur, pompes, vannes.) et le réseau interne de tuyauterie du RCU jusqu'à la future chaufferie à l'entrée du site ont été installés ;

- Suite à une panne de la ligne de télé action (protection de découplage du réseau en cas de perturbations), le système d'ilotage (mode de fonctionnement permettant de maintenir le Groupe Turbo-Alternateur dans un état sécurisé lors de défaillances du réseau électrique afin d'être autonome) ne fonctionnait plus correctement et engendrait des "black-out" (pannes d'électricité). Un groupe de travail a donc été constitué pour analyser et tenter de résoudre ce dysfonctionnement.

4.4. Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage

4.4.1. Description de l'installation

GENERIS-VEOLIA, titulaire du marché, assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'emballages ménagers provenant du SIETREM.

Le site appartenant au syndicat est situé 6 rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n°15/DCSE/IC/096 du 18 décembre 2015 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Le centre de tri a été dimensionné pour une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective. Le centre de tri est ouvert sur 5 jours de travail par semaine sur 52 semaines par an (avec la possibilité de travailler le samedi si nécessaire).

Le site a accueilli en 2023 les collectes du SIETREM mais également une partie des collectes du SIETOM de Tournan, du SMITOM Nord et du SYCTOM de Paris (commune de Noisy-le-Grand) par l'intermédiaire de conventions.



Le centre de tri dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs soit 1,258 km et 1 450 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper, stocker les déchets avant d'être expédiés vers les filières de valorisation.

Les équipements :

- 1 crible rotatif (Trommel)
- 2 cribles balistiques (tri granulométrique) ;
- 2 séparateurs d'objets longs (tri des aberrants)
- 1 crible à disques, défineur permettant un tri granulométrique pour séparer les fines

- 3 Overbands à aimant permanent, séparateurs magnétiques pour séparer l'acier
- 2 séparateurs de non-ferreux, courant de Foucault avec champ à induction pour éjecter les métaux non ferreux, l'aluminium principalement
- 8 machines de tri optique pour séparer les fibreux, les plastiques et les films par reconnaissance de matière
- 1 TSA2, brevet déposé par Veolia, pour le tri séquentiel auto-adaptatif, séparant majoritairement les bouteilles plastique par matériau en séquence de 60 secondes. La boucle TSA2+ fait environ 35 m.
- 1 cabine équipée de 6 tapis de tri pour un contrôle qualité par les opérateurs
- 11 stockeurs tampon des produits triés sous cabine
- 1 presse à paquet pour l'acier,
- 1 presse à balles pour les autres flux valorisables
- 2 compacteurs à refus valorisés

Les produits valorisés

11 flux sont valorisés en sortie du centre de tri :

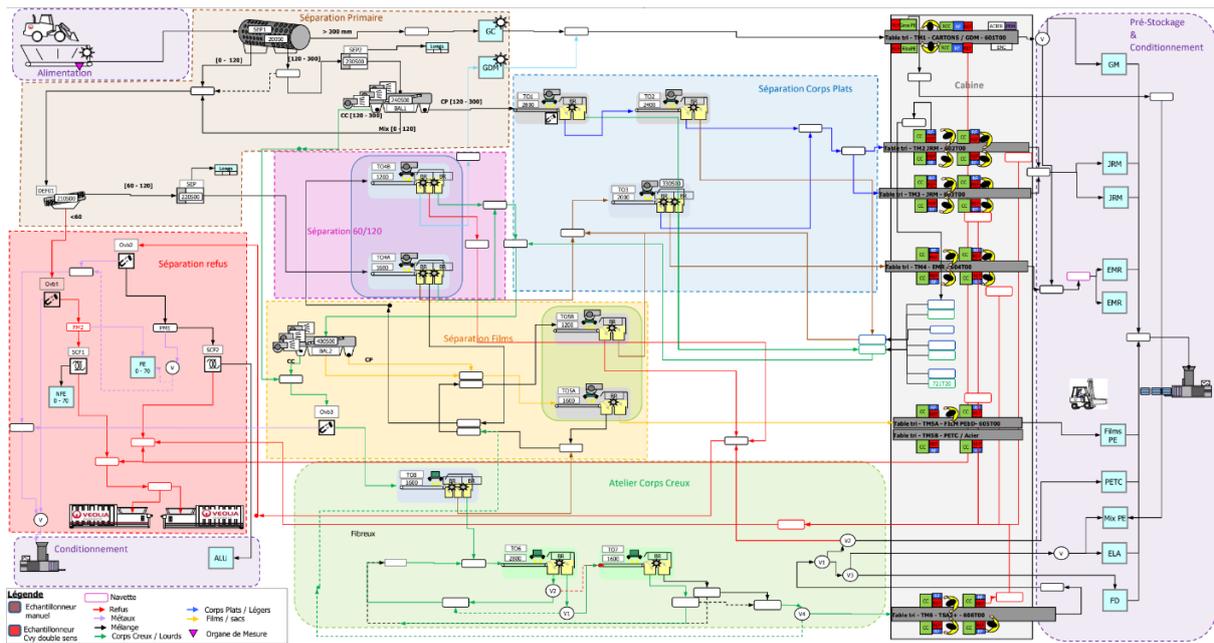
- En balles :
 - Aluminium ;
 - Petits Aluminium ;
 - Flux Développement souple (films) ;
 - Flux Développement rigide (PET foncé, opaque ; barquette, polystyrène) ;
 - PEHD-PP
 - PET clair et bleuté
 - Journaux-Magazines
 - Gros de Magasin – autres papiers
 - Cartonnettes
 - Briques Alimentaires
- En paquets
 - Acier

Les refus de tri, stockés dans les compacteurs, sont traités par valorisation énergétique à l'usine d'incinération du SIETREM située en face du centre de tri.

Vue générale de la zone process



Synoptique du centre de tri



4.4.2. L'origine des apports

En 2023, le site a réceptionné un total de 24 720 tonnes de déchets. Hormis le verre, les déchets de collectes sélectives collectées en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 61% des apports sur le centre de tri. Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 39% des apports.

Nature des déchets	Apports 2023	
	Provenance	Quantité reçue (T/an)
Verre	SIETREM	5 712,33
Collectes sélectives	SIETREM	10 499,29
Collectes sélectives	SYCTOM (Noisy-le-Grand)	606
Collectes sélectives	SMITOM Nord Seine-et-Marne	2 080,36
Collectes sélectives	SIETOM Tournan-en-Brie	5 822,08
TOTAL réception		24 720,06

4.4.3. Tonnages valorisés pour le SIETREM

Matériaux	QUANTITE EN TONNES				
	2019	2020	2021	2022	2023
Journaux / magazines	1 900	1 343	1 273	1 258	1 303
Cartons	2 088	2 185	2 536	2 538	3 218
Emballages en plastique	957	1 320	1 249	1 316	1 805
Briques alimentaires	89	84	67	107	74
Acier	260	389	336	329	346
Aluminium	15	17	29	73	113
Autres papiers	1 400	1 785	1 651	1 150	291
Matières perdues suite incendie	200				
Total emballages triés	6 909	7 123	7 142	6 771	7 150
Total verre valorisé	5 980	6 418	6 125	5 902	5 615
Refus	1 958	2 721	3 215	3 387	2 744

L'analyse de l'évolution montre que :

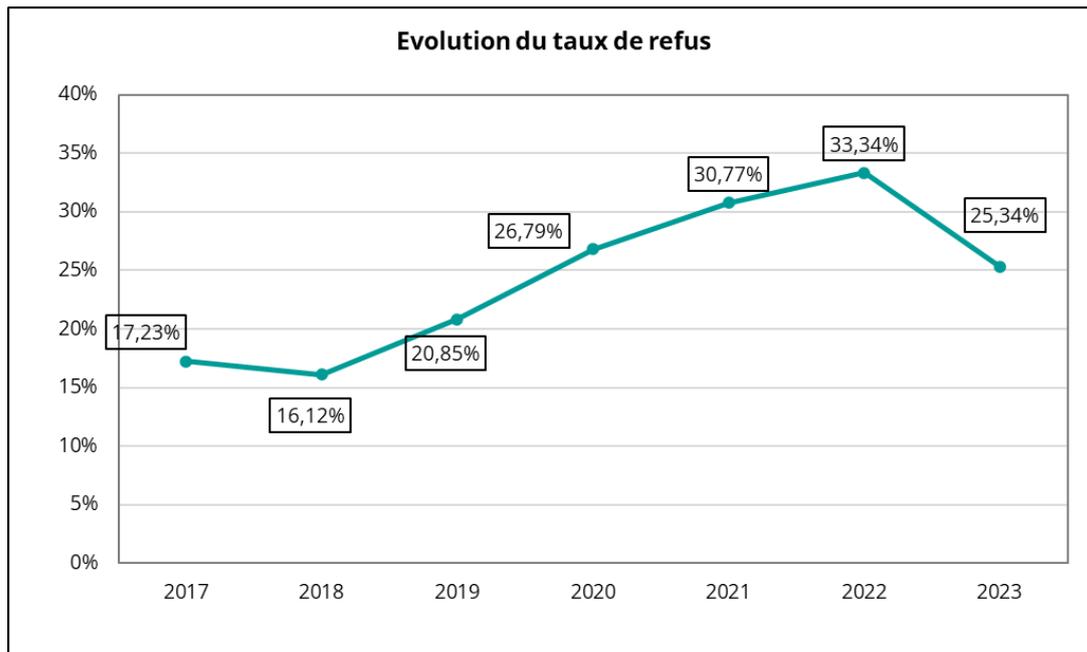
- Par rapport à 2022, la quantité totale d'emballages triés est en augmentation de 5,6% et la quantité totale de verre est en baisse de 4,9% ;
- La quantité par habitant montre une augmentation de 5,8% avec toutefois des disparités par flux (augmentation de 55% sur l'aluminium, de 37% sur les emballages en plastique et de 27% sur les cartons, baisse de 75% sur les autres papiers, de 31% sur les briques alimentaires et de 19% sur les refus) ;
- Après une année de stabilisation, les quantités de cartons sont repartiées fortement à la hausse. Les quantités de journaux-magazines remontent après une baisse constante depuis 5 ans.
- Il est à noter également que de nombreux déchets divers continuent de se retrouver dans les collectes sélectives notamment des vêtements, des déchets électriques et électroniques, des pièces automobiles ou de bricolage, des bouteilles de gaz, des déchets d'activités de soin, pouvant engendrer des bourrages, des casses et des départs de feu.



48 prélèvements ont été réalisés sur le contenu des bennes de collectes sélectives en 2023. Sur cet échantillonnage, le taux de refus moyen du contenu des bennes baisse légèrement, passant de

26,9% en 2022 à 26,6% en 2023 indiquant une légère amélioration du geste de tri des habitants. L'amplitude du taux moyen de refus varie de 7,5% à 47,7%. Cette forte variabilité traduit une qualité de gisement très hétérogène d'un secteur à l'autre du territoire du SIETREM.

En global sur l'année, le taux de refus (quantité de refus centre de tri incinérée/quantité d'emballages-papiers collectée) du centre de tri baisse de façon importante par rapport à 2022 pour atteindre 25,34% (en 2022, les collectes sélectives ont été traitées sur le centre de tri de Monthyon disposant d'un procédé de tri manuel avec une perte importante de matériaux valorisables sur la chaîne de tri).



4.4.4. Les évènements marquants de l'année 2023

La mise en service du centre de tri du SIETREM s'est poursuivie en 2023 nécessitant des ajustements du process.

Plusieurs départs de feu ont eu lieu durant l'année en raison d'indésirables dans les collectes.

Les pannes liées aux bourrages ont eu un fort impact sur la disponibilité de la chaîne (34 % des arrêts fortuits) en lien notamment avec des textiles dans la collecte sélective.

Autres évènements ayant impacté le centre de tri de façon importante :

- Les 22/02 et 27/03 : Panne électrique (11 heures d'arrêt au total)
- Le 10/03 : Déchirement de la bande d'un convoyeur sur une longueur de 2 mètres en lien avec un déchet non-homologué (4,8 heures d'arrêt au total).

5. LE SUIVI DES INDICATEURS NATIONAUX ET REGIONAUX

5.1. Les objectifs nationaux

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets, dans un contexte de transition vers une économie circulaire, a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine des déchets d'ici 2025/2030.

Objectif	Valeurs SIETREM 2023	Atteinte
Réduire de 15 % la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	-11% par rapport à 2010	😞
Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.	Filières de reprise = 2,8%	😞
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025	Bilan 2023 : 32%	😞
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Bilan 2023 : 80%	😊
Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Bilan 2023 : 18% des DMA	😞

5.2. Les objectifs régionaux

La région Ile-de-France a décliné les objectifs nationaux fixés dans le code de l'environnement de la façon suivante :

Objectif	Valeur 2023	Atteinte
Atteindre un objectif de -10% de DMA en 2025, par rapport à 2010, et aller au-delà en 2031	-11% par rapport à 2010	😊
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab. en 2025 et 44 kg/hab. en 2031	Bilan 2023 : 34 kg/hab.	😞

PARTIE 4 : COUT DU SERVICE PUBLIC

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Nature des contrats

ENTREPRISE	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE
SEPUR	Déchets verts	MP 3 ans+1	27/02/2024
SEPUR	Collecte OM	MP 8 ans Lot1	31/05/2025
	Collecte sélective Encombrants		
POLYCEJA- DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE	MP 8 ans Lot2	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
GENERIS-VEOLIA	Exploitation du centre de tri	MP 6 ans	30/06/2024
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP 5 ans	30/10/2028
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP 4 ans	30/06/2027
SULO	Conteneurisation	MP 4 ans	30/01/2027
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP 3 ans+1	31/12/2023
SUEZ RV IDF	Valorisation et traitement des encombrants issus de la collecte en porte-à-porte	MP 4 ans	31/12/2024

2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1. Les indicateurs économiques de l'année

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

Définitions :

- Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

INDICATEURS ECONOMIQUES	2023		2022	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	2 017 394 €	7 €	1 713 242 €	6 €
Charges de communication	751 771 €	2 €	629 591 €	2 €
Prévention	330 969 €	1 €	272 738 €	1 €
Charges techniques	38 105 488 €	123 €	38 229 762 €	123 €
Pré-collecte et collecte	14 364 742 €	46 €	14 140 351 €	46 €
Transport	1 490 590 €	5 €	2 186 659 €	7 €
Traitement	22 087 843 €	71 €	21 788 269 €	70 €
dont TGAP		- €	2 246 784 €	7 €
Enlèvement des déchets dangereux	161 003 €	1 €	114 483 €	0 €
Autres charges	1 310 €	0 €		- €
Total des charges HT	41 205 622 €	133 €	40 845 332 €	131 €
TVA Acquittée	833 834 €	3 €	696 792 €	2 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	12 734 186 €	41 €	9 425 793 €	30 €
Soutiens éco organismes	2 116 342 €	7 €	2 157 590 €	7 €
Aides	73 422 €	0 €	73 422 €	0 €
Total des produits	14 923 950 €	48 €	11 656 805 €	38 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC COÛT AIDE TTC	27 111 178 €	87 €	29 885 318 €	96 €
TEOM	19 763 765 €	64 €	18 968 358 €	61 €
Contribution des collectivités	10 579 936 €	34 €	10 073 137 €	32 €
COÛT IMPUTE /CONTRIBUTION DES USAGERS	30 343 701 €	98 €	29 041 495 €	93 €
Population	309 901		310 620	

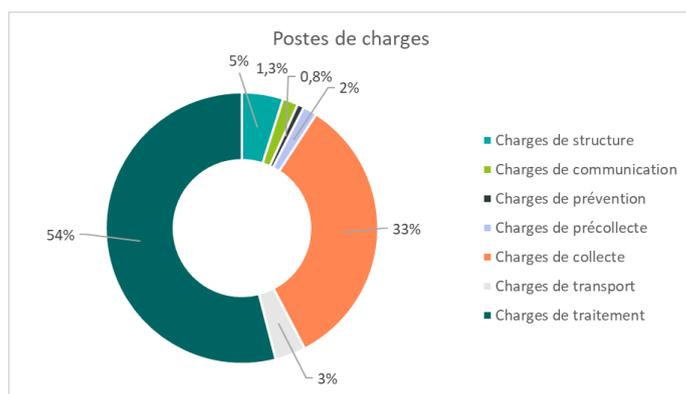
Entre 2022 et 2023, le coût aidé du service public a baissé de 9% passant de 96 € TTC/habitant à 87 € TTC/habitant.

2.2. La structure du coût

2.2.1. Nature des charges

Les charges se répartissent sur les différents postes suivants :

Postes de charges	Total en k€ HT	%
Charges de structure	2 017	5%
Charges de communication	752	1,8%
Charges de prévention	331	0,8%
Charges de précollecte	684	2%
Charges de collecte	13 681	33%
Charges de transport	1 491	4%
Charges de traitement	22 250	54%
Total des charges	41 206	



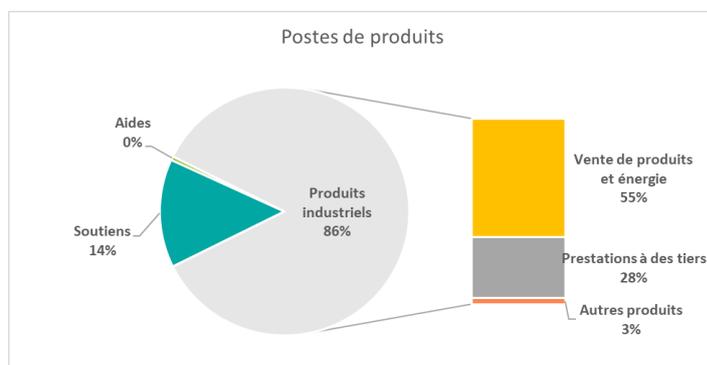
Le poste traitement représente le premier poste de dépense (54% des charges) suivi par le poste collecte (33% des charges).

A noter que le poste prévention représente moins de 1% des charges.

2.2.2. Nature des produits

Les produits se répartissent sur les différents postes suivants :

	Produits en k€ HT	%
Produits industriels dont :	12 734	85%
Vente de produits et énergie	8 145	
Prestations à des tiers	4 139	
Autres produits	450	
Soutiens	2 116	14%
Aides, dont :	73	1%
Reprises des subventions d'investissement (« amortissements »)	73	
Subventions de fonctionnement	0	
Aides à l'emploi	0	
Total des produits	14 924	



Les produits industriels représentent 85% du produit perçu par le SIETREM dont plus de la moitié provient de la vente de produits et d'énergie.

91% des produits issus de la vente de produits et d'énergie proviennent de la vente d'énergie de l'usine de valorisation énergétique.

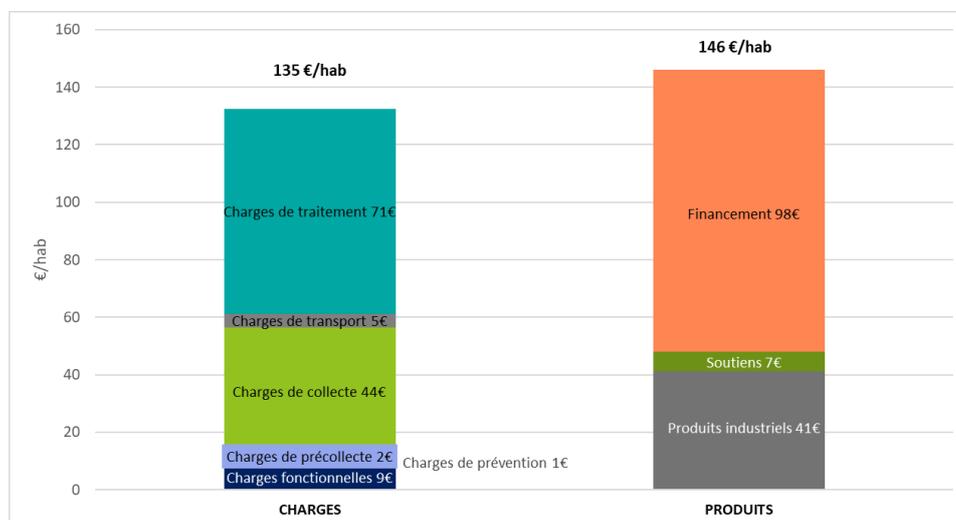
2.2.3. Nature des financements

Le service est financé par 2 sources :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 19 764 k€ (65% du financement)
- Les contributions des collectivités : 10 580 k€ (35% du financement).

2.2.4. Répartition des charges, produits et financement

La répartition des charges, produits et financement par habitant est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les charges de collecte et traitement sont prépondérantes, elles représentent 85% des charges totales.

Les produits couvrent 108% des charges du syndicat.

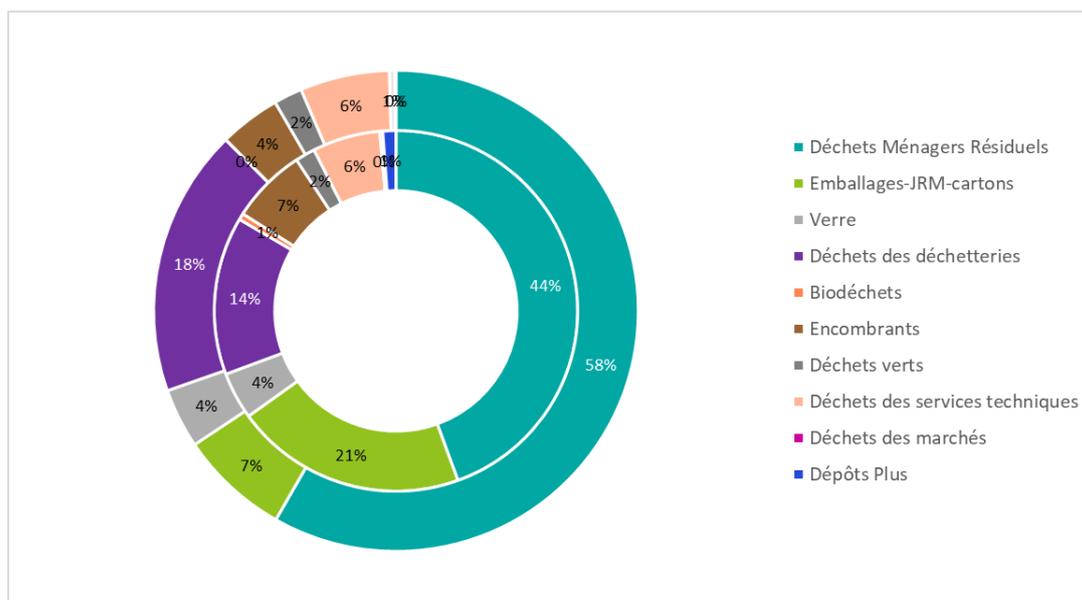
2.3. Le coût des différents flux de déchets

2.3.1. Décomposition des coûts par flux

Le tableau suivant présente les coûts des différents flux de déchets :

2023	FLUX DE DECHETS											Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM-cartons	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Dépôts Plus	Biodéchets	Textiles	
Coût complet	21 537	9 821	1 303	4 052	1 875	465	1 581	116	305	151	0	41 206
Coût technique	11 967	7 028	1 169	3 860	1 875	465	1 581	71	305	151	0	28 471
Coût partagé	11 684	5 470	1 121	3 741	1 770	465	1 581	71	305	151	-4	26 355
Coût aidé HT	11 684	5 417	1 107	3 735	1 770	465	1 581	71	305	151	-9	26 277
Coût fiscal (TVA acquittée)	105	80	11	386	8	46	158	1	28	12	0	834
Coût aidé TTC	11 789	5 497	1 118	4 121	1 777	511	1 738	72	333	164	-9	27 111

Ce schéma met en parallèle le coût des différents flux et leurs tonnages :

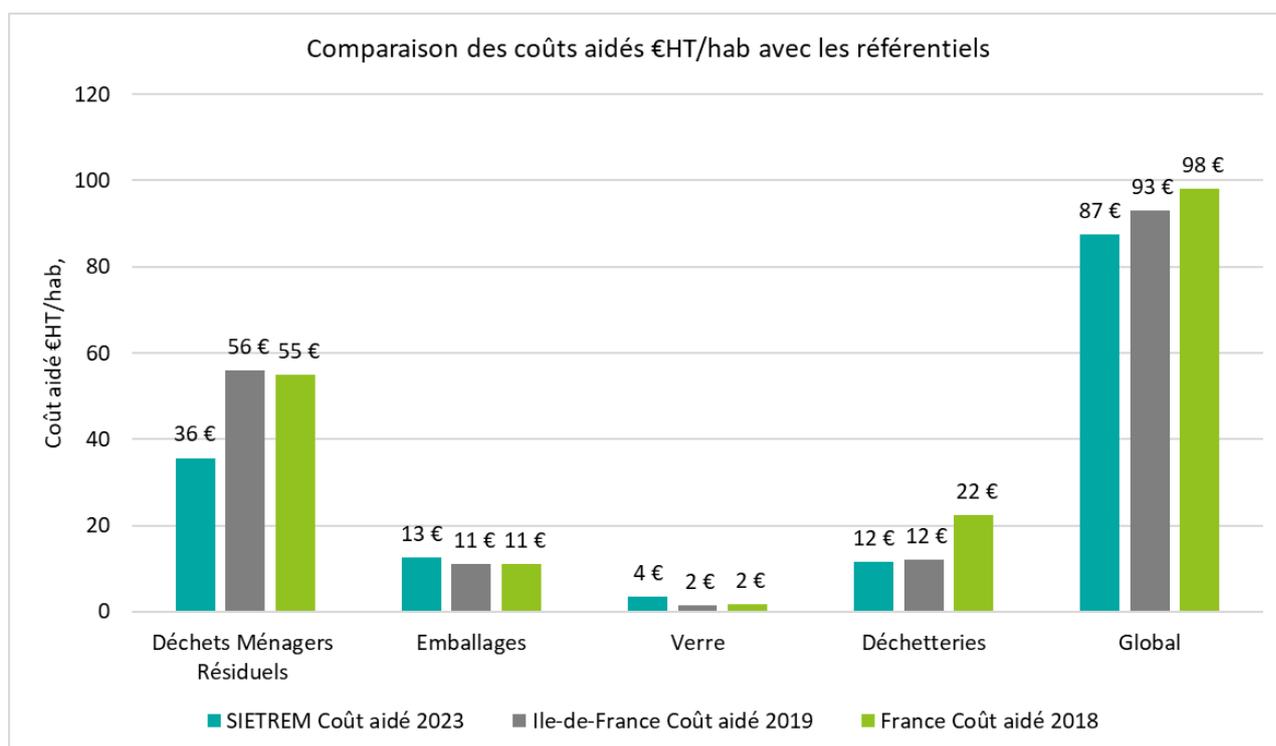


Le flux de Déchets Ménagers Résiduels est majoritaire que ce soit en tonnage ou en coût.

Le flux emballages-JRM-cartons représente 21% du coût du service alors qu'il ne concerne que 7% des déchets collectés. Les autres flux s'équilibrent à peu près entre les tonnages collectés et les coûts de gestion.

2.3.2. Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France

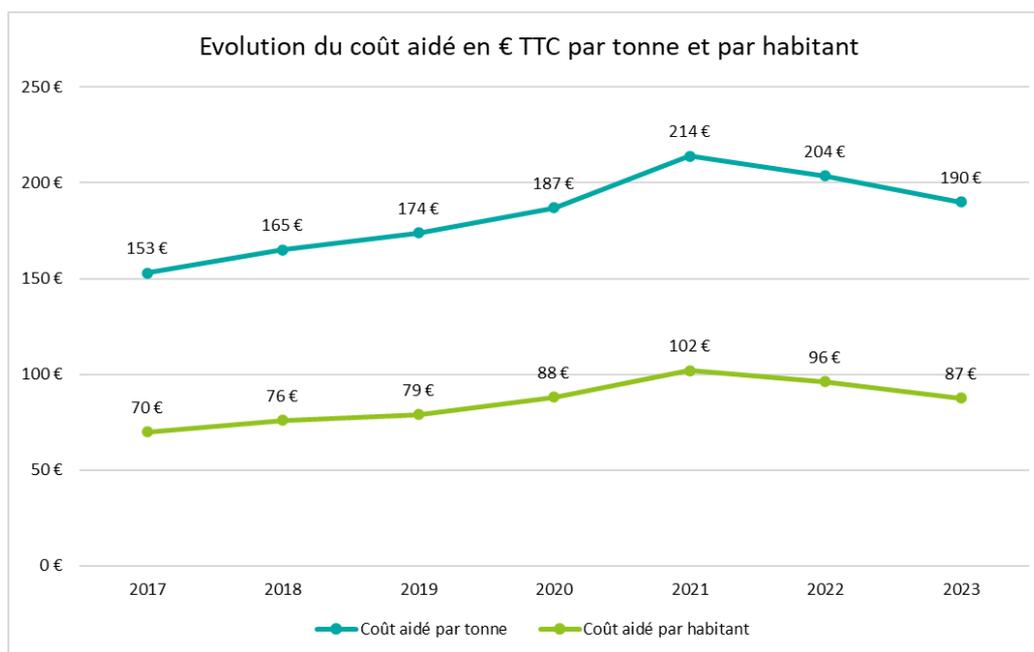
La comparaison s'est portée sur les principaux flux.



Le coût aidé par habitant de gestion des Déchets Ménagers Résiduels est moins élevé que les référentiels régionaux et nationaux. Le coût aidé de gestion des déchetteries est plus faible que le référentiel national et identique au référentiel régional. Les coûts aidés de gestion des emballages et du verre sont légèrement plus importants que les référentiels.

Avec un coût aidé global de gestion des déchets ménagers et assimilés de 87 €HT/hab., le SIETREM dispose d'un coût global inférieur à la moyenne des collectivités régionales et nationales.

2.4. L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant

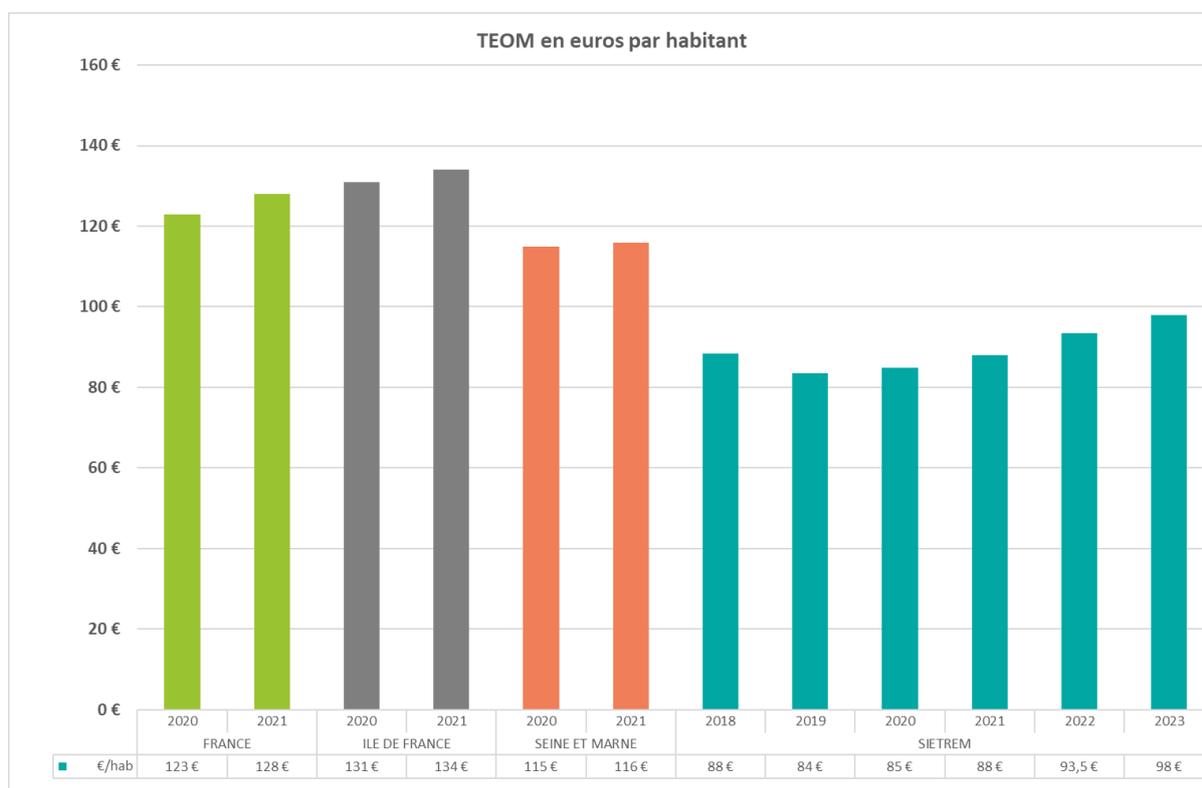


Le coût aidé global par tonne est en baisse de 7% entre 2022 et 2023. Il poursuit sa baisse depuis 2021 et atteint désormais 190 € TTC/t.

Le coût aidé global par habitant a également baissé de 9% entre 2022 et 2023 pour atteindre 87 € TTC/hab.

2.5. Taux et produits votés pour la TEOM en 2023

En 2023, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM était de 98€. Il reste inférieur aux dernières moyennes nationales (128 €/hab.) et de la Région Ile-de-France (134 €/hab.) connues.



PARTIE 5 : COMMUNICATION

1. LE PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

La stratégie de communication est déterminée en fonction des objectifs définis par le Bureau Syndical. Les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des nombreux outils « papier » à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge.

1.1. Les principaux supports distribués aux habitants en 2023

Le magazine Tri'mestriel
Calendriers et guides de collecte personnalisés pour chaque commune
Guides et plaquettes du compostage
Guides sur la bonne gestion des déchets
Plaquettes d'informations sur les déchetteries
Plaquettes consignes de tri emballages et papiers
Plaquettes sur les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
Rapports annuels d'activité synthétiques 2022 diffusés aux communes du territoire
Autocollants de consignes de tri verre et emballages
Flyers PAVE et bornes cartons
Flyers sur la bonne présentation des déchets
Livret « 0 déchet ou presque »
Documentation relative à la collecte des encombrants sur rendez-vous à Courtry et Champs
Flyers, affiches et programmes des événements
Autocollants « Stop pub »
Affiches consignes de tri
Livrets sur le gaspillage alimentaire et la prévention
Documentation sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets dans les villes concernées

1.2. **Les objets promotionnels distribués en 2023**

Gourdes et petits bacs pour les enfants sensibilisés dans les écoles
Stylos en matière recyclée offerts à l'occasion de certaines manifestations
Sacs en jute donnés à l'occasion de certaines manifestations
Magnets distribués lors des opérations de sensibilisation en porte-à-porte
Cahiers d'écriture pédagogique et ludique offerts aux enfants de CM1 scolarisés sur le territoire
Graines distribuées dans le cadre d'opérations sur le compostage
Jeux de cartes en matières recyclées distribuées lors d'actions de sensibilisation
Clés USB en plastique recyclé données lors de certaines réunions
Bloc-notes pédagogiques distribués lors des formations compostage
Savons parfumés distribués dans le cadre d'opérations 0 déchet
Pinces de conservation distribuées dans le cadre d'opérations 0 déchet
Sacs à vrac réutilisables distribués dans le cadre d'opérations 0 déchet
Mousquetons en alu recyclé distribués lors des visites du centre de tri
Carnets de notes en matière recyclée offerts aux institutionnels lors de l'inauguration du centre de tri
Porte-clé super-héros dans le cadre de la campagne de promotion du nouveau site internet
Sacs en tissu recyclé offerts aux institutionnels lors de l'inauguration du centre de tri
Cuillères doseuses distribuées dans le cadre d'opérations 0 déchet
Eco quiz proposés dans le cadre de sensibilisation à la bonne gestion des déchets

1.3. **Les nouveautés ou faits marquants de 2023**

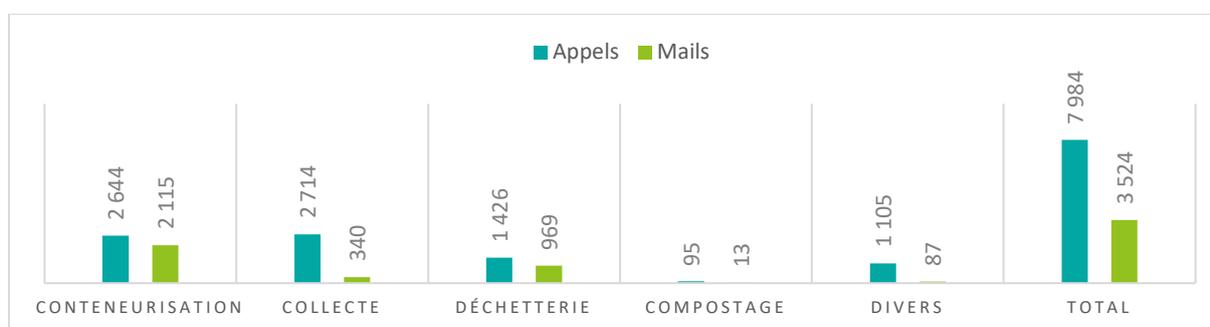
- Poursuite de la refonte de tous les supports de communication d'après la nouvelle charte graphique
- Campagne de communication 360° dans le cadre du lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Courtry et Champs-sur-Marne
- Poursuite de l'agencement du parcours de visite pédagogique du centre de tri
- Organisation de l'inauguration du centre de tri
- Création de vidéos sur le tri dans le cadre de l'inauguration du centre de tri
- Réalisation de gazettes pour les élus
- Réalisation d'une campagne de communication 360° pour relancer le geste de tri des emballages
- Création de nouveaux jeux pédagogiques
- Refonte totale du site internet et création d'une application mobile
- Création d'une campagne de communication 360° pour promouvoir le nouveau site et l'application mobile
- Campagne de communication pour l'expérimentation de la collecte des biodéchets

2. LA GESTION DU NUMERO VERT

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations. Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ce poste de travail gère également les mails et les courriers des habitants.

Nombre et Répartition des Interventions

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Appels	8 053	6 668	8 048	10 092	9 157	8 323
Mails	1 944	1 819	4 403	4 236	3 974	3 524
Réseaux sociaux	70	156	285	488	770	822
TOTAL	10 107	8 653	12 744	14 831	13 901	12 669



3. LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Les éco-agents ont été sollicités pour de nombreuses manifestations. Un choix s'est opéré en fonction de la thématique abordée, tout en privilégiant les communes n'ayant pas bénéficié d'interventions depuis quelques années.

Au total, 2 693 personnes ont été sensibilisées lors des manifestations municipales, dans 13 communes différentes.

L'année 2023 a aussi été marquée par l'inauguration de son centre de tri qui s'est déroulé le 30 septembre, où plus de 1 000 visiteurs ont été accueillis.

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Forum des métiers et de l'orientation	Lognes	Mardi 31 janvier	08h00-17h00	Tri	4	50
Forum des métiers et de l'orientation	Lognes	Mercredi 1 ^{er} février	13h30-17h30	Tri	2	11
CME/CMJ Courtry - Sensibilisation	Courtry	Samedi 11 février		Tri	2	16
Café des parents	Ecole les Heurteaux Lagny sur Marne	Jeudi 16 février	17h30-19h00	Tri	1	8
CME/CMJ - sensibilisation en porte à porte	Courtry	Samedi 18 mars		Tri	2	16
Run éco	Ecole Fournier Chelles	Vendredi 14 avril	10h30-11h30	Tri	2	150
Clean Up	Vaires sur Marne	Samedi 15 avril	13h30-16h30	Tri	2	19
Montfermeil fête de l'environnement	Montfermeil	Mardi 23 mai	15h00-18h00	Tri	2	50
Montfermeil fête de l'environnement	Montfermeil	Vendredi 26 mai	15h00-18h00	Tri	2	44
Une ferme en ville	Parc des droits de l'enfant Torcy	Jeudi 1er juin	9h-11h	Compostage + tri	3	133
Une ferme en ville	Parc des droits de l'enfant Torcy	Jeudi 1er juin	13h30-16h00	Compostage + tri	3	27
Une ferme en ville	Parc des droits de l'enfant Torcy	Vendredi 2 juin	13h30-16h	Tri	3	99
Run éco	Ecole Fournier - Chelles	Vendredi 2 juin	10h30-11h30	Tri	2	150
Geste du tri	Marché de Noisiel	Mercredi 7 juin	15h00-19h00	Tri	2	42

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Geste du tri	Marché de Lagny sur Marne	Vendredi 9 juin	9h00-12h00	Tri	3	38
Challenge sea Life	Base de loisirs Vaires	Samedi 10 juin	14h30-17h30	Tri	2	14
Stand info tri	Parvis école Eugene Isabey Montévrain	Mardi 13 juin	16h00-18h30	Tri	2	24
Stand info tri	Gare de Torcy	Vendredi 16 juin	14h00-18h00	Tri	2	18
Geste du tri - fête de quartier les 2 parcs	Noisiel	Samedi 17 juin		Tri	1	23
Geste du tri	Bay 2	Mercredi 21 juin	10h00 à 20h00	Tri	6	70
Geste du tri	Gare de Thorigny	Vendredi 23 juin	14h00-18h00	Tri	3	30
Fête de quartier PAC'S	Noisiel	Samedi 24 juin		Tri	2	57
Stand info tri	Gare de Chelles		14h00-18h00	Tri	2	19
stand info tri	Parvis école Louis de Vion Montévrain	Vendredi 30 juin	16h00-18h30	Tri	2	8
Forum des enfants	Saint Thibault des Vignes	Samedi 9 septembre	14h00-17h00	Tri	2	12
Forum de la rentrée	Champs sur Marne	Samedi 9 septembre	14h-17h	Tri	1	37
Faites vos jeux	Torcy	Samedi 16 septembre	14h-19h	Tri	2	52
Ressourcerie éphémère	Les bosquets Montfermeil	Mercredi 4 octobre	15h-18h	Tri	2	40
Clean up écoles de Lognes	Lognes	Jeudi 12 octobre	15h-16h	Tri	3	205
Accueil des nouveaux habitants	Montévrain	Vendredi 13 octobre	19h00-23h00	Tri	2	25
Forum biodiversité 1ère édition	Lognes	Samedi 14 octobre	10h-18h	Tri	2	55

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
La grande aventure	Bords de Marne Pomponne	Dimanche 15 octobre	10h-12h	Tri	2	200
Marché couvert de Chelles	Chelles	Jeudi 23 novembre	9:00-12:00	Tri	2	33
Accueil des nouveaux habitants	Hôtel de ville Lagny sur Marne	Samedi 2 décembre	10h30-12h00	Tri	1	32
Médiathèque Gérard Billy	Lagny sur marne	Mercredi 6 décembre	14h00-17h00	Tri	2	43
Marché de Noël Marne et Gondoire	Présentation du nouveau site et de l'application	Mercredi 13 décembre	11h00-20h00	Tri	6	56
Bay 2	Présentation du nouveau site et de l'application	Vendredi 22 décembre	10h00-18h00	Tri	4	87

4. LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

4.1. Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes deux sessions d'animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant, adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e). L'intervention se déroule en deux sessions :

- 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets,
- 2^{ème} session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

Une session unique est aussi proposée aux collégiens, lycéens et Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes.

Sur 31 communes, **20** d'entre elles ont bénéficié d'une sensibilisation dédiée pour leurs écoles.

3 317 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation, dont 2 980 élèves de primaire. Ce chiffre est en constante évolution comparée aux deux années précédentes (2022 = 2 865 élèves, 2021 = 2 933 élèves).

4.2. Les animations en centre de loisirs

Les centres de loisirs sont contactés en début d'année ainsi qu'une semaine avant chaque période de vacances scolaires. L'objectif étant d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

En 2023, 284 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets contre 244 enfants en 2022 et 353 enfants en 2021.

4.3. Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique

Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique sont aussi proposées en complément des sensibilisations. Des visites tout public sont aussi organisées, sur demande préalable. Le SIETREM a ainsi pu accueillir **6 écoles, 6 collèges, 1 lycée, 2 Foyers Educatifs Médicalisés, 1 service des aînés, 1 Conseil Municipal des Enfants (CME)**.

En 2023, 399 personnes ont visité l'UVE, contre 354 personnes en 2022 et 118 en 2021.

4.4. Les visites du centre de tri

Depuis l'inauguration du centre de tri le 30 septembre 2023, des visites du centre de tri sont proposées au grand public.

En 2023, 482 personnes ont visité cet équipement.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

5.1. Les actions en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2023, 22 195 foyers ont été visités, dont 3 013 ont été directement sensibilisés.

5.2. Les actions dans les mairies

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes une intervention des éco-agents auprès de leurs personnels, pour les sensibiliser au tri sur leur lieu de travail. La sensibilisation a été menée dans 3 communes en 2023, soit 79 agents sensibilisés au total.

5.3. Les actions dans les locaux proprement

Lors de cette année 2023, les éco-agents se sont rendus dans 14 communes différentes, soit 54 résidences du territoire pour effectuer l'affichage des locaux poubelles.

PARTIE 6 : MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

L'unité de valorisation énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 2015/DRIEE/UT77/150 du 22 octobre 2015.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne.

1. Les rejets atmosphériques

1.1. Mesures en continu

Le tableau suivant présente les résultats des mesures en continu réalisées sur les 2 lignes d'incinération.

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Température moyenne des gaz en sortie four	> 850°C	945,69	943,60	903,60	944,30	939,40	959,05	961,30	962,70	953,60	942,60
CO sortie four (gaz humide)	< 50 mg/Nm3	13,40	15,77	19,08	16,72	19,51	19,65	17,74	16,54	15,26	19,15
Débit moyen des gaz	< 67 000 Nm3/h	53 650	49 890	57 860	65 510	65 209	78 548	69 140	55 590	64 620	59 710
Poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	0,49	0,74	0,70	1,90	1,50	0,12	0,21	0,36	0,38	0,46
Flux de poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,03	0,037	0,057	0,120	0,090	0,01	0,014	0,019	0,025	0,030
Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	4,82	4,73	6,69	2,96	2,40	5,37	4,57	7,10	3,50	3,67
Flux Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,26	0,235	0,380	0,190	0,150	0,42	0,32	0,39	0,23	0,22
Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 200 mg/Nm3	35,48	34,10	34,40	31,10	38,60	39,49	31,20	45,25	43,20	48,57
Flux Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 13,4 Kg/h	1,90	1,70	1,99	2,03	2,50	3,10	2,15	2,51	2,82	2,90
SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 50 mg/Nm3	5,27	5,02	5,80	5,48	2,88	10,18	7,99	10,30	6,78	5,95
Flux SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 3,35 Kg/h	0,28	0,25	0,33	0,35	0,18	0,79	0,55	0,57	0,44	0,35
NH3 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	1,10	1,96	2,63	1,27	1,26	1,22	1,24	3,01	2,73	3,59
Flux NH3 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée 0	0,67 Kg/h	0,06	0,098	0,150	0,080	0,080	0,10	0,085	0,160	0,170	0,210

1.2. Mesures ponctuelles semestrielles

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une ½ heure minimum (arrêté du 11/12/02)	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Débit des fumées sèches	< 67 000 Nm ³ /h	46 489	50 543	44 977	65 510	59 020	69 591	69 703	63 635	64 620	62 863
Vitesse des gaz sortie cheminée	> 12 m/s	16	18,50	16,60	17,80	20,65	17,25	16,57	19,00	15,35	15,85
Concentration sur gaz sec à 11% de O₂											
Poussières	< 10 mg/Nm ³	0,63	0,58	0,53	0,27	0,90	0,46	0,63	0,83	0,38	2,20
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	2,88	1,73	2,89	5,35	2,70	3,66	4,27	6,35	4,85	5,70
Fluorure d'hydrogène - HF	< 1mg/Nm ³	0,03	0,02	0,10	0,04	0,02	0,07	0,01	0,04	0,03	0,02
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	2,04	1,89	3,04	6,25	5,50	1,70	1,56	4,08	4,30	2,50
Métaux particulaires et gazeux - Cd + Tl	< 0,05 mg/Nm ³	0,00008	0,000025	0,001000	0,000055	0,000050	0,000015	0,000006	0,000080	0,000170	0,000085
Métaux particulaires - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	< 0,5 mg/Nm ³	0,0158	0,17	0,13	0,02	0,10	0,0120	0,1200	0,0035	0,1400	0,0587
Métaux particulaires - Hg	< 0,05 mg/Nm ³	0,000535	0,00825	0,00085	0,00006	0,00000	0,00023	0,00510	0,00055	0,00130	0,00040
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	12,10	16,40	19,05	15,15	18,65	29,65	13,45	12,60	12,20	17,25
COT composés organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	1,05	0,81	2,02	1,25	2,85	3,29	0,72	3,00	0,65	2,55
Oxyde d'azote - Nox	< 80 mg/Nm ³	36,25	33,15	18,60	33,25	39,15	36,80	22,85	44,63	59,85	41,55

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

1.3. Mesures sur les dioxines et furanes

Depuis 2017, l'usine est dotée d'un système de mesure en continu des fumées sur chacune des lignes. Il s'agit d'un système d'échantillonnage associé à une cartouche absorbante. Chaque cartouche permet de prélever sur une durée de 4 semaines environ les éléments sur les dioxines (PCDD) et les furanes (PCDF). Les cartouches sont ensuite envoyées en laboratoire pour analyse.

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	179	179	176,2	180,3	180,9	191,15	190	188,5	186,4	191,8
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ₂ (en % sur sec)	> 6%	12,05%	12,80%	12,50%	11,64%	11,80%	11,100%	11,00%	11,30%	10,72%	10,90%
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ₂	< 0,1 ng/Nm ³	0,021	0,0037	0,011	0,0053	0,004	0,0026	0,0011	0,0033	0,0045	0,02

1.4. Cas particulier du protoxyde d'azote

Un phénomène préoccupant d'explosion dans les fours est apparu ces dernières années en raison de la prolifération de cartouches de protoxyde d'azote (autrement appelés gaz hilarant) .

En vente libre jusque fin 2023, ces cartouches sont largement utilisées pour un usage « festif » via l'inhalation du gaz présent dans la bonbonne. Celle-ci prend la forme de grands contenants de 30 cm de haut environ.

Faute d'un système de collecte adaptée, elles se retrouvent souvent dans les ordures ménagères et créent des explosions dans les fours lors de leur incinération.

Ces explosions multiples et répétées (plusieurs fois par jour actuellement) ont plusieurs effets :

- Une légère augmentation des rejets de Monoxyde de carbone CO, et de dioxines furanes, ainsi que des dépassements ponctuels des Valeurs Limites d'Emission (VLE) ;
- Une usure prématurée des parois des fours avec qui n'ont pas été conçues à cet effet.

Ce phénomène récent est à surveiller même si aujourd'hui, peu de solutions semblent réalisables à court terme.

1.5. Bilan sur les rejets atmosphériques

Les performances de l'usine restent remarquables avec des concentrations en polluants largement inférieures aux normes. Dans le cas des dioxines furanes, les émissions sont 5 fois inférieures à la norme, et 2 fois inférieures au seuil pour les Oxydes d'azote (Nox).

2. LES REJETS SOLIDES

2.1. Les résidus de l'UVE

En fonction de leur nature et de leur toxicité, les résidus produits par l'unité suivent des filières spécifiques de valorisation ou de traitement.

➤ Les cendres :

Les résidus du traitement des fumées doivent réglementairement être stabilisés puis stockés en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

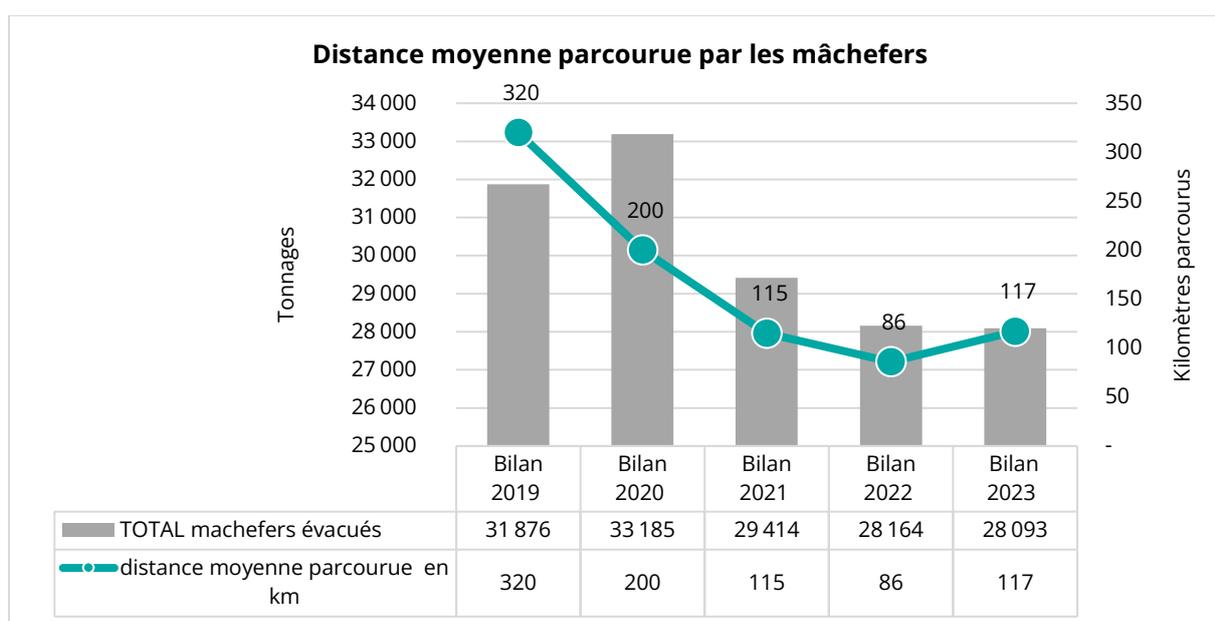
En 2023, 2 926 tonnes de cendres ont été produites par l'usine de valorisation énergétique (dont 1 790 tonnes issues des déchets du SIETREM). Elles ont été évacuées vers l'ISDD de Villeparisis (77).

➤ Les mâchefers :

En 2023, 28 093 tonnes de mâchefers ont été produits par l'usine de valorisation énergétique (dont 17 276 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été évacués sur différentes plateformes de maturation des mâchefers :

- 30% chez SCOREL à Ouarville (28)
- 36% à la REP à Claye-Souilly (77)
- 34% chez SUEZ Val'Estuaire à Rogerville (76)

Depuis plusieurs années, le SIETREM s'attache à limiter la distance parcourue par les mâchefers.



Après une baisse constante sur les 3 dernières années, le nombre de kilomètres moyens parcourus par tonne de mâchefers est en augmentation par rapport à 2022.

➤ **Les REFIOM / PSR :**

Les REFIOM/PSR issus des filtres à manches représentaient 1 060 tonnes en 2023 (dont 652 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été recyclés par les sociétés RESOLEST (Rosières-aux-Salines, 54) et SUEZ RR IWS Minerals (Villeparisis, 77) qui séparent les insolubles du bicarbonate de sodium. Les insolubles (cendres et charbon actif) sont stabilisés en ISDD (Villeparisis, 77) tandis que le bicarbonate de sodium (environ 85 à 90 %) est recyclé par la Société SOLVAY.

2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

ANALYSES MENSUELLES						
Mâchefers lignes n° 1 et 2 Moyenne/an						
Résultat analyse	Valeurs limites mâturable	2019	2020	2021	2022	2023
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	18,72	19,23	16,13	18,90	17,90
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	59,00	81,40	113,16	90,50	77,70
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,07	0,07	0,02	0,07	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,99	0,93	0,89	1,07	0,93
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	0,60	0,72	0,73	0,60	0,60
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	5,22	5,50	5,43	4,59	3,85

2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles qui ont été réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres Moyenne/an					
	Valeurs limites	2019	2020	2021	2022	2023
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	12,238	11,17	12,44	11,9	11,9
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	202,5	77	215	33,75	42,5
Cr chrome total	< 100 mg/kg	13,15	10,89	8,05	3,69	9,27
Pb plomb	< 2000 mg/kg	22,58	7,75	28,55	90,7	63,1
Zn Zinc	< 500 mg/kg	15,26	8,06	13,94	18,78	13,22
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,015	0,105	0,011	0,05	0,09
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,05	0,05	0,05	0,05	0,02
As arsenic	< 30 mg/kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,008
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,0018	0,0011	0,0013	0,001	0,004

2.4. Bilan sur les sous-produits

Les concentrations en polluants sont globalement stables d'une année à l'autre et très inférieures aux limites réglementaires.

3. LES REJETS LIQUIDES

3.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux

MESURES EN CONTINU SUR LES REJETS AQUEUX						
Rejet en Marne	Valeur limite	2019	2020	2021	2022	2023
Débit	<140 m3/j	8,00	8,00	29,30	8,00	5,71
PH	6,5<x<8,5	7,65	7,79	7,89	8,17	8,07
Température	<28°C	20,20	18,80	19,22	18,64	17,66
DCO	<125 mg/litre	52,09	29,63	17,00	19,83	25,88
COT	<50mg/litre	18,61	13,20	7,87	7,76	12,42
MES	<30 mg/litre	18,72	11,76	5,93	2,91	4,80
Couleur		28,90	16,99	13,30	14,16	17,41

3.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES » Moyenne/an						
Rejet en Marne	Valeur limite	2019	2020	2021	2022	2023
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	3,25	3,2	2,41	3,42	4,09
DCO	< 125 mg/litre	28,5	30,17	35,43	31,50	29,00
COT	< 50 mg/litre	8,48	6,19	10,00	10,38	9,57
AOX	< 5 mg/litre	0,01	0,05	0,05	0,06	0,04
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,09	0,07	0,07	0,14	0,06
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,0002	0,001	0,00	0,002	0,001
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,01	0,004	0,00	0,010	0,003
Mercurure	< 0,03 mg/litre	0,0002	0,0002	0,00	0,0002	0,0002
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,010	0,010	0,010	0,010	0,016
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Fluorures	< 15 mg/litre	0,24	0,23	0,21	0,23	0,17
Chlorures	< 40 000 mg/litre	205,92	159,9	169,73	181,27	130,56
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,046	0,048	0,04	0,07	0,07
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,03	0,05	0,01	0,01	0,01
Chrome	< 0,5 mg/litre	0,013	0,014	0,005	0,010	0,005
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,05	0,05	0,03
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,007	0,005	0,005	0,010	0,005
Dioxines et furannes	< 0,3 mg/litres	0	0,00045	0,00	0,003	0,003

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m³. Les eaux sales sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

3.3. Bilan sur les rejets aqueux

La qualité des rejets aqueux est similaire aux années précédentes. La qualité de l'eau rejetée est très inférieure aux limites réglementaires (80% en moins environ) sur les principaux indicateurs que sont les MES, DCO et DBO. Une nette diminution (-7%) des volumes rejetés est observée.

4. SURVEILLANCE DE L'IMPACT AU VOISINAGE DE L'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 28 avril et le 30 juin 2023 sur les 8 points de prélèvement (2 points-témoin et 6 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confiée au BUREAU VERITAS.

Les points de mesure sont localisés aux endroits suivants :

- Point M1 - Société SODIS à LAGNY SUR MARNE
- Point M2 - Château de Pomponne à LAGNY SUR MARNE
- Point M3 - Ecole des Pointes à THORIGNY SUR MARNE
- Point M'1 - Terrain du SIAM à SAINT THIBAULT DES VIGNES
- Point M'2 - Stade des cornouillers à POMPONNE (Point ajouté en 2022)
- Point M'3 - Complexe sportif Guy CHAVANNE à TORCY
- Point Ta - Château de BROU à BROU SUR CHANTEREINE
- Point Tb - Station de relèvement des eaux – GUERMANTES

Les points M1, M2, M3 et M'2 ont été placés dans l'axe des vents dominants qui définissent les zones de retombées. Le point M'1 est placé dans l'environnement immédiat du site, à environ 100m de celui-ci.

Les points M'3, Ta et Tb ont été placés latéralement au site et permettent de mettre en évidence le bruit de fond local hors influence de l'incinérateur (distance élevée pour les 3 points et zone très peu impactée par les vents en provenance de l'usine pour les points Ta et Tb).

La campagne 2023 met en avant les conclusions suivantes :

➤ **Résultats des dioxines et furanes**

Les teneurs mesurées sont comprises entre 1,89 et 2,26 pg/m²/jour, la moyenne étant de 1,97 pg/m²/jour. Ces concentrations sont nettement inférieures aux valeurs mesurées aux abords d'une source industrielle, et correspondent au bruit de fond urbain et industriel, défini par le BRGM et l'INERIS.

A noter que le point M'1, situé à moins de 100m de l'incinérateur, présente une teneur très basse de 1,79 pg/m²/jour. »

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les dioxines et furanes est donc jugé satisfaisant.

Témoin A	Témoin B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'2	Point M'3
1,93	1,93	1,92	1,89	1,89	1,98	2,02	2,26

➤ **Résultats des métaux lourds**

Tous les points présentent des valeurs inférieures aux valeurs de référence INERIS pour les métaux concernés. Les teneurs mesurées pour les autres métaux (Cu, Cr, Mn) sont très faibles au vu des fourchettes de mesures correspondant aux bruits de fond urbains et/ou ruraux.

Les valeurs mesurées sont en nette diminution par rapport aux années précédentes.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les métaux lourds est donc jugé satisfaisant.

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m ² /j)							
Points	As	Cd	Cr	Mn	Ni	Pb	Hg
M1	< 0,22	< 0,15	< 0,37	< 1,93	< 1,48	< 0,40	< 0,12
M2	< 0,23	< 0,15	< 0,38	2,06	< 1,51	< 0,53	< 0,12
M3	< 0,22	< 0,15	< 0,55	3,96	< 1,48	< 0,90	< 0,12
M'1	< 0,25	< 0,15	< 0,99	6,23	< 1,48	< 1,43	< 0,12
M'2	< 0,29	< 0,16	< 1,62	12,58	< 1,52	< 2,00	< 0,12
M'3	< 0,23	< 0,15	< 0,38	0,97	< 1,53	< 0,87	< 0,12
Témoin A	< 0,27	< 0,15	< 0,60	3,69	< 1,51	< 1,12	< 0,12
Témoin B	< 0,25	< 0,17	< 0,41	< 1,63	< 1,65	0,44	< 0,13
Valeurs de référence INERIS	4,00	4,00	1,6 - 18,2	6 - 61	15,00	100,00	1,00

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m ² /j)					
Points	Ti	Co	Cu	V	Sb
M1	< 0,29	< 0,15	< 4,19	< 0,20	< 0,37
M2	< 0,30	< 0,15	< 4,32	0,23	< 0,38
M3	< 0,29	< 0,15	5,16	0,36	< 0,37
M'1	< 0,29	0,23	5,7	0,84	< 0,42
M'2	< 0,30	< 0,26	13,39	0,92	< 0,44
M'3	< 0,31	< 0,15	< 2,14	< 0,15	< 0,38
Témoin A	< 0,30	0,15	3,74	< 0,29	< 0,38
Témoin B	< 0,33	< 0,17	< 3,12	< 0,17	< 0,41
Valeurs de référence INERIS	2,00	-	6 - 70	-	-

Les métaux lourds :

- As : Arsenic
- Cr : Chrome
- Ni : Nickel
- Hg : Mercure
- Co : Cobalt
- V : Vanadium
- Cd : cadmium
- Mn : Manganèse
- Pb : Plomb
- Ti : Titane
- Cu : Cuivre
- Sb : Antimoine

➤ **Résultats des mesures sur le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes**

Des mesures de dioxines, furanes et PCB ont été réalisées dans le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault. **Toutes les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs de référence.**

PARTIE 7 : CONCERTATION ET GOUVERNANCE

Les différentes instances de concertation et de gouvernance du SIETREM sont les suivantes :

- Le Comité Syndical qui se réunit pour délibérer et voter les grandes décisions qui détermineront les axes stratégiques pris pour le suivi et l'organisation du fonctionnement du SIETREM. Il s'est réuni 5 fois en 2023.
- Le Bureau Syndical qui exerce une partie des attributions du Comité Syndical se prononce en amont sur les décisions qui seront actées par le comité. Il s'est réuni 6 fois en 2023.
- Les commissions :
 - La Commission d'Appel d'Offres qui examine et donne son avis sur les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Elle s'est réunie 4 fois en 2023.
 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Elle s'est réunie 2 fois en 2023.
 - La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Constituée de représentants des élus, des entreprises, des associations et des habitants. Elle co-construit le PLPDMA et se réunit chaque année pour assurer le suivi des actions. Elle s'est réunie 1 fois en 2023.
 - La Commission DSP intervient dans les procédures de passation de délégations de service public. Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %. Elle s'est réunie 1 fois en 2023.
 - Les commissions thématiques mobilisent les élus sur une compétence particulière. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour faire avancer les réflexions sur la compétence, donner un avis sur les projets, suivre la mise en œuvre des actions engagées, proposer de nouveaux axes de travail, ... :
 - Déchets des artisans et des commerçants. Elle s'est réunie 1 fois en 2023.
 - Déchetteries, dépôts sauvages, prévention et recyclerie. Elle s'est réunie 1 fois en 2023.
 - Pré-collecte, collecte, PAVE et biodéchets. Elle s'est réunie 2 fois en 2023 dans le cadre des COPIL Biodéchets.
 - Reconstruction du centre de tri, tri et valorisation des déchets. Elle s'est réunie 1 fois en 2023.

PARTIE 8 : ANNEXES**1. ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION**

Commune	2023
Paris Vallée de la Marne	167 735
Brou-sur-Chantereine	
Champs-sur-Marne	
Chelles	
Courtry	
Croissy-Beaubourg	
Emerainville	
Lognes	
Noisiel	
Torcy	
Vaires-sur-Marne	
Marne-et-Gondoire	
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup-en-Brie	
Collégien	
Conches-sur-Gondoire	
Dampmart	
Ferrières-en-Brie	
Gouvernes	
Guermantes	
Jablins	
Jossigny	
Lagny-sur-Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault-des-Vignes	
Thorigny-sur-Marne	
Grand-Paris-Grand-Est	35 017
Gournay-sur-Marne	
Montfermeil	
TOTAL	309 901